

NOTE DE SYNTHÈSE DE LA 18^{ÈME} SESSION DE L'INSTANCE PERMANENTE DES NATIONS UNIES SUR LES QUESTIONS AUTOCHTONES

22 avril – 3 mai 2019, New York

Les notes de synthèse sont des rapports des réunions les plus importantes de l'ONU sur les droits des autochtones et font l'objet d'une publication bi-annuelle. Elles ne sont disponibles qu'en version électronique et sont envoyées par e-mail.



Informations générales et méthodologie

Cette synthèse se base sur les notes prises au cours de la conférence ainsi que sur les déclarations telles que recueillies par les services du Docip et consultables [en ligne](#). La présente synthèse couvre l'ensemble de la conférence, elle porte sur le dialogue interactif du vendredi 26 ainsi que les dialogues régionaux qui se sont tenus au cours de la deuxième semaine. Les débats qui ont eu lieu le lundi 29 ne sont cependant pas repris ici car ils se sont tenus à huis clos toute la journée.

La liste exhaustive des membres actuels de l'Instance Permanente est donnée en Annexe I, et la liste des abréviations utilisées dans la présente synthèse est reportée en Annexe II.

1. Résumé analytique

Le thème choisi pour la dix-huitième session de l'Instance Permanente des Nations Unies sur les Questions Autochtones (IPNUQA) était le suivant : Savoirs traditionnels : développement, transmission et protection. Le déroulement de l'Instance a suivi le même schéma que l'année passée. La première semaine a été consacrée aux séances plénières, y compris les dialogues interactifs, afin que les délégués aient plus de temps pour exposer leur situation sur le terrain. L'objectif étant que les membres de l'Instance Permanente s'appuient sur les idées exposées par les délégués pour émettre des recommandations plus spécifiques et plus précises au cours de la deuxième semaine, lorsque se tiennent les dialogues régionaux, à savoir un dialogue par région autochtone.

La première semaine a, dans l'ensemble, fait l'objet d'une bonne participation. Il y a eu moins de participants sur la deuxième semaine.

Le débat qui a soulevé le plus d'intérêt a été celui sur le point 5 de l'ordre du jour : l'Année internationale des langues autochtones. Les déclarations faites à ce sujet ont mis en exergue l'urgence de protéger, promouvoir et redynamiser des langues autochtones, qui sont menacées et disparaissent à vue d'œil. Le dialogue portant sur le point 9 de l'ordre du jour (Savoirs traditionnels : développement, transmission et protection) a également soulevé un fort engouement. Les interventions sur ce point ont souligné que les États doivent protéger les systèmes de savoirs autochtones traditionnels, car ils contribuent de manière directe au maintien de la diversité biologique, de la sécurité alimentaire, de la résolution des conflits et à la diversité culturelle, et jouent un rôle clé dans la lutte contre les effets des changements climatiques.

2. Détails de chaque journée

Lundi, 22 avril

- Ouverture de session, élection des officiers, adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

En ouverture de session, les **enfants de la Nation Onondaga** ont donné une performance musicale autochtone traditionnelle. Ensuite, **M. Stefan Schweinfest, Directeur de la Division de statistique de l'ONU**,

a invité **M. Todadaho Sid Hill, Chef de la Nation Onondaga**, à porter un message traditionnel, insistant sur le lien qui unit les peuples autochtones aux ressources naturelles et à la terre et le caractère spirituel de ce lien, ainsi que sur le besoin pressant de reconnaissance de ces droits. **M. Les Malezer et M. Elifuraha Laltaika**, membres de l'Instance Permanente, ont nommé **Mme Anne Nuorgam** en tant que Présidente de l'Instance Permanente sur les Questions Autochtones pour sa dix-huitième session.

Le discours d'ouverture a été donné par la **Présidente de l'Assemblée Générale des Nations Unies, Mme Fernanda Espinosa Garcés**. Elle a d'abord rappelé à l'Instance que nous devons apprendre des traditions et de la sagesse des peuples autochtones. Elle a exprimé son désir d'appliquer la Déclaration de 2007 et de suivre les directives du Document final de la Conférence Mondiale sur les Peuples autochtones¹ (2014) en vue de la reconnaissance des droits des peuples autochtones. Elle a ensuite dénoncé la situation des femmes autochtones qui sont confrontées à de multiples formes de discrimination et violences et a exhorté les États à collaborer avec les peuples autochtones, qui sont des acteurs clés dans la lutte contre les changements climatiques. **M. Vladimir Drobnyak, Vice-Président du Conseil économique et social (ECOSOC)** a insisté sur l'importance de l'Instance Permanente pour atteindre les objectifs de développement durable fixés à l'horizon 2030. Il a informé l'Instance que le premier Sommet des Nations Unies sur le développement durable réunissant les chefs d'État depuis l'adoption des ODD aura lieu en septembre avec l'examen de leur mise en œuvre. Il a ensuite invité les États membres à poursuivre leur collaboration avec les peuples autochtones, notamment en reconnaissant leurs droits fonciers et leurs savoirs traditionnels, en vue d'atteindre les ODD et de leur participation aux examens nationaux volontaires.

Deux déclarations ont été faites pour l'élection des officiers, par **Mme. Terri Henry et Mme. Aisa Mukabenova**, membres de l'Instance Permanente. **Mme Pholman Chaudhary, Mme Lourdes Tiban Guala, M. Elifuraha Laltaika et M. Dimitri Harakka-Zaitsev** ont été élu(e)s en tant que **Vice-Président(e)s**. **M. Phoolman Chaudhary et M. Jens Dahl**, membres de l'Instance Permanente, ont élu **M. Brian Keane en tant que Rapporteur** de cette dix-huitième session sans opposition.

La Présidente de l'Instance Permanente a ensuite fait une déclaration sur cette dix-huitième session. Elle a remercié **Mme Mariam Wallet Aboubakrine** et ses collègues de l'Instance Permanente. Elle a souligné que le thème principal de cette année donnait l'occasion de partager les innovations et pratiques développées au sein des communautés autochtones et permettrait que les savoirs traditionnels soient reconnus et respectés. Elle a mentionné les points clés pour les peuples autochtones et leurs répercussions positives, comme le droit à l'auto-détermination, à la terre, à la langue et à l'éducation, et à la protection du handicap. **M. Stefan Schweinfest, Directeur de la Division de statistique de l'ONU**, a fait une déclaration **au nom de M. Liu Zhenmin, Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales**. Il a mis en avant le thème de cette année, qui reconnaît la valeur inestimable des savoirs traditionnels des peuples autochtones et leur énorme potentiel en vue de répondre aux défis du monde moderne pour parvenir à un développement durable, atténuer les effets des changements climatiques, gérer les zones de conservation et promouvoir le développement de nouveaux médicaments et des nouvelles technologies. Il a souligné l'importance de la préservation, la promotion et la redynamisation des langues autochtones. Il a ensuite relevé les progrès accomplis depuis que les peuples autochtones, les États membres et le système onusien collaborent, en citant la Déclaration, les 3 mécanismes (l'Instance Permanente ; le MEDPA et le Rapporteur Spécial sur les droits des peuples autochtones) ainsi que le Plan d'action de l'ONU sur les droits des peuples autochtones. **Mme Cristiana Paşca Palmer, Secrétaire exécutive du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique**, a alerté l'Instance sur la disparition des langues autochtones qui sont liées à la transmission des savoirs traditionnels. Elle a ensuite mentionné la CDB pour la préservation des écosystèmes et la résilience communautaire, ainsi que pour la transmission des savoirs traditionnels. Elle pense que la mise en place d'ici 2020 d'une alliance internationale pour la nature et la culture pourrait apporter une certaine cohésion. L'alliance jouerait le rôle de plateforme participative à plusieurs niveaux pour que les différents acteurs, les gouvernements, les entités des NU, le milieu universitaire, les communautés religieuses et les peuples autochtones se penchent ensemble sur les questions relatives à la nature et la culture.

¹ [A/RES/69/2](#), Document final de la Conférence Mondiale sur les peuples autochtones

- Discussion sur le thème : 2019, Année internationale des langues autochtones

Mme Anne Nuorgam, Présidente de l'Instance Permanente, a présenté la structure organisationnelle. **Mme Aisa Mukabenova, membre de l'Instance Permanente**, a introduit le thème de la session en mentionnant que l'Instance Permanente était le plus grand évènement sur les langues autochtones. Elle a indiqué que le Plan d'action élaboré par l'UNESCO, en coopération avec le système des Nations Unies et les peuples autochtones, était un document important, qui fournissait aux États des lignes directrices sur la mise en place et l'application des politiques de reconnaissance des droits linguistiques en tant que droits de l'Homme. Cette approche sous-entend (1) la reconnaissance des langues, y compris au niveau législatif ; (2) l'application d'une politique linguistique effective soutenue par des ressources financières ; (3) l'amélioration du respect des droits linguistiques, en comblant l'écart entre la loi et les pratiques. Elle a ensuite suggéré la déclaration d'une Décennie internationale des langues des peuples autochtones. La **représentante de l'UNESCO** a remercié tous les États, ainsi que les autres partenaires et les peuples autochtones qui avaient soutenu la déclaration de l'année des langues autochtones, et a souligné l'importance des langues autochtones pour le développement durable, une coexistence pacifique et la réconciliation au sein de la société. Un Atlas mondial des langues et un Rapport général des langues du monde seront publiés à la fin de l'année.

De nombreux **États** ont pris la parole pour exprimer leur point de vue sur cet élément de l'ordre du jour. La **Nouvelle-Zélande** a décrit la manière dont le pays est en train de redynamiser et promouvoir la langue Māori à travers l'éducation, la technologie et les initiatives de développement communautaire. L'**Union Européenne** a réitéré son soutien à l'Année internationale des langues autochtones et la promotion du bilinguisme et du plurilinguisme dans l'ensemble de ses États membres. Le **Canada** a assuré son soutien pour la préservation des langues autochtones et expliqué qu'il travaillait sur le projet de loi pour le respect des langues autochtones (Bill C-91). L'**Afrique du Sud** a indiqué que dans le pays, une loi avait été adoptée qui garantira la reconnaissance des Khoi et San en tant que communautés autochtones, et de ce fait la promotion de leurs langues. La **Namibie** a affiché sa volonté d'assurer un enseignement aux enfants autochtones de Namibie dans leur langue autochtone. La **Norvège** a affirmé son soutien à l'initiative de l'UNESCO et mis en avant le projet développé avec les parlements Sámi de Norvège, Suède et Finlande, visant à établir un centre linguistique Sámi commun appelé "Sámi Giellagáldu". La **Suède assure** la protection et la promotion de la langue sámi, en particulier à travers les activités du Centre de langue sámi. La **Fédération de Russie** a parlé de la manière dont le gouvernement s'emploie à la promotion des langues autochtones, en donnant l'exemple de l'évènement qui a été lancé dans la région autonome de Khanty-Mansiysk. L'**Australie** a précisé comment, malgré la diminution du nombre de locuteurs de langues autochtones, le pays s'attelle à leur redynamisation à travers l'éducation et la technologie. Le **Nicaragua** a rappelé que toute discrimination liée à la langue est condamnée par la Constitution du Nicaragua et qu'ils travaillent à la redynamisation des langues autochtones, par exemple à travers l'éducation. Le **Mexique** a exprimé son désir d'établir un Plan d'action national afin de protéger, préserver et promouvoir les langues autochtones dans le pays. Le **Guatemala** a rappelé l'importance des langues maternelles pour l'identité des peuples autochtones et a réitéré son soutien pour leur préservation et leur promotion. L'**Estonie** a déclaré que des évènements de promotion des langues autochtones avaient eu lieu dans le pays et continueraient d'être organisés tout au long de l'année. La **Finlande** a expliqué comment les langues sámi avaient été soutenues et promues dans le pays, avec l'aide de la communauté Sámi, à travers l'éducation au sein et en dehors des territoires Sámi. L'**État plurinational de Bolivie** a exprimé son soutien pour la promotion des langues autochtones et expliqué comment ils avaient conçu une application mobile pour aider à diffuser l'enseignement des langues. L'**Équateur** a précisé que le Plan de développement 2017-2020, avait été voté pour garantir et soutenir les systèmes éducatifs interculturels. Le **Salvador** a rappelé l'importance pour le pays de préserver et redynamiser la langue autochtone nahuat depuis 2016. Le **Bangladesh** a parlé de la manière dont le pays assure l'accès à l'éducation des communautés autochtones et les aide. Le **Chili** a suggéré la mise en place d'un système éducatif bilingue pour les enfants autochtones et non-autochtones à travers le pays.

Certaines **organisations autochtones** sont intervenues. Le **Parlement Sámi de Norvège** a expliqué le rôle que pouvait jouer la technologie dans la préservation et la promotion des langues autochtones. Le Fonds

pour le Développement des Peuples Autochtones d'Amérique Latine et des Caraïbes (**FILAC**) a insisté sur la nécessité pour les peuples autochtones de parler leur langue maternelle, celle-ci faisant partie de leur identité, et a suggéré que les États en fassent la promotion. L'**AIPP (Pacte asiatique des peuples autochtones)** a demandé aux États et acteurs non-étatiques de soutenir les programmes autochtones de promotion et préservation des langues autochtones et exhorté les États à mener leurs propres initiatives dans ce sens. **Desarrollo Intercultural du Chili** a suggéré que l'éducation bilingue à laquelle les enfants autochtones ont accès soit étendue à tous les enfants et qu'elle inclue l'enseignement des savoirs autochtones. Le **International Indian Treaty Council (Conseil international des traités indiens)** a suggéré la création d'une nouvelle plateforme par l'UNESCO, en collaboration avec les peuples autochtones, afin de préserver les langues autochtones et a invité l'Instance Permanente à décréter une Décennie internationale des langues des peuples autochtones du monde. Le Conseil des terres aborigènes de Nouvelle-Galles du Sud (**NSWALC**) a suggéré que les États mettent en place des stratégies nationales à long terme afin de redynamiser, protéger et promouvoir les langues autochtones et s'appuient sur les programmes déjà mis en place par les organisations autochtones. **La Communauté ancestrale nomade des peuples autochtones du Nord (Youkaguirs de Sibérie)** a insisté sur les difficultés auxquelles sont confrontés les jeunes autochtones par rapport à l'apprentissage de leurs langues traditionnelles et la nécessité d'avoir accès à un enseignement bilingue dans leur communauté pour faciliter cet apprentissage. Le **Conseil circumpolaire inuit** a mis en exergue l'importance de l'accès à l'enseignement bilingue au Canada et dans les États de l'Arctique, notamment parce que les locuteurs de inuinaqtun sont en diminution, et avec eux c'est toute leur culture et identité qui s'efface. La **Fédération Khmer-Kampuchea Krom** a dénoncé les discriminations dont souffre la communauté khmer, n'ayant pas le droit de parler leur langue maternelle, et a exhorté le Vietnam à promouvoir la langue khmer-krom. Le **Cubraiti Inc.** a demandé aux États de rendre les objets sacrés autochtones aux peuples autochtones et soutenir le Conseil international des Premières nations dans sa demande d'accès à la souveraineté. **L'Union des Peuples autochtones de la région de Tomsk** a rappelé qu'il y a très peu de locuteurs de langue selkup dans la région ainsi que le fait qu'il n'y ait quasiment aucune mesure prise ou soutien financier apporté pour palier à la disparition de cette langue. **L'auravetl'an Information and Education Network of Peuples autochtones (LIENIP)**, a présenté le forum international qui s'est tenu à Khanty-Mansiysk à l'occasion de l'Année des langues autochtones en Russie. **La Urban Native Youth Association du Canada** a demandé aux États membres d'établir des Plans d'action nationaux qui garantissent la reconnaissance et le respect des droits des nations autochtones et d'inclure lesdites communautés. **L'Union of BC Indian Chiefs du Canada** a suggéré que les États membres mettent en place des plans d'action nationaux pour redynamiser et protéger les langues autochtones, tout en respectant leurs savoirs traditionnels et en apportant un financement durable aux communautés autochtones. L'Assemblée des Premières nations (**Assembly of First Nations**) a expliqué que le Canada avait présenté une législation en faveur de la réhabilitation, redynamisation et préservation des langues autochtones et espère que d'autres États suivront cet exemple. Le **Consejo Regional Indígena del Medio Amazonas** a dénoncé les violences dont les locuteurs de Uitoto ont souffert pendant des siècles, et qui ont mené à la perte de leur langue maternelle. La **Tribal Link Foundation** a signalé les discriminations subies par les peuples autochtones et a demandé à l'Instance : (1) de promouvoir et encourager la protection des savoirs traditionnels ; (2) d'exhorter l'ECOSOC, les États et autres agences des Nations Unies à contribuer au financement des programmes éducatifs et technologies connexes. Le **Congress of Aboriginal Peoples** a fait remarquer le nombre croissant de langues en voie de disparition au Canada et exhorté le gouvernement à prévoir des programmes culturels, politiques et stratégies pour la redynamisation des langues autochtones. **Le Caucus des Langues autochtones** a dénoncé la disparition des locuteurs de Yuchi au cours du siècle dernier et émis quelques recommandations : (1) enseigner aux enfants dans leur langue maternelle ; (2) décerner un prix aux défenseurs de la langue pour promouvoir leur travail ; (3) décréter une Décennie internationale des langues autochtones. **La Nation d'Hawaii** a suggéré que l'Instance Permanente réalise une étude sur la manière d'inciter les jeunes autochtones à s'impliquer dans le combat pour la souveraineté. Le **Mokuola Honua : Centre mondial des Langues autochtones**, a recommandé que soit déclarée une Décennie internationale des langues autochtones, avec un rapport périodique de suivi pour aider à la redynamisation des langues autochtones. L'un des membres des **St. Croix Chipewa Indians du Wisconsin** a demandé aux États d'adopter une loi pour protéger les peuples autochtones des recherches menées par les chercheurs et les organisations industrielles sans leur consentement. Le **Forum des Peuples autochtones** a mis en garde les États membres sur la disparition des langues autochtones dans la région

asiatique et les a exhortés à élaborer des programmes afin de préserver, encourager la pratique et promouvoir ces langues.

D'autres organisations ont pris la parole. Le **Programme de bourses pour représentants autochtones du HCDH**, a partagé différentes idées pour protéger, promouvoir et préserver les langues autochtones, et proposé aux États de s'inspirer des recommandations adoptées par le MEDPA, les conclusions des organes des traités des droits de l'Homme des Nations Unies, les experts mandatés au titre de procédures spéciales de l'ONU et de l'EPU du CDH des Nations Unies. Enfin, le représentant a encouragé les leaders autochtones à participer au Programme de bourses et au Fonds de contribution volontaires des NU pour les peuples autochtones. La **Région Asie et l'UNESCO**, ont alerté les États membres des NU sur la disparition des langues autochtones dans la région asiatique et les a exhortés à mettre en place des programmes afin de préserver, encourager la pratique et promouvoir ces langues.

D'autres experts des mécanismes des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones sont également intervenus. **M. Alexey Tsykarev, expert du MEDPA**, a réitéré le soutien du MEDPA à l'Année internationale des langues autochtones et recommandé : (1) la reconnaissance des injustices passées afin d'aller de l'avant et réconcilier les communautés linguistiques ; (2) la possibilité pour les peuples autochtones d'élaborer des programmes éducatifs cohérents avec leurs besoins ; (3) que cette année soit l'occasion pour les États et les organisations de la société civile de soutenir les initiatives des communautés linguistiques autochtones ; (4) que les programmes et agences des Nations Unies s'assurent que les langues autochtones soient intégralement prises en compte dans les projets, les politiques et le travail sur le terrain. **M. Jens Dahl, expert de l'IPNUQA**, a prié l'UNESCO de prendre toutes les mesures possibles pour préserver les langues autochtones, notamment en enquêtant afin de déterminer quelles politiques d'état et de multinationales sont les plus dangereuses pour les peuples autochtones et les langues autochtones. **M. Gervais Nzoa, expert de l'IPNUQA**, a parlé de l'"Année des Langues autochtones en Russie" qui a eu lieu dans la région autonome de Khanty-Mansiysk, et mis l'accent sur les recommandations faites par les délégués autochtones lors de cet événement afin de réaliser les objectifs de la Déclaration, du Document final de la Conférence mondiale, des ODD et du Plan d'action des NU. **Mme Mariam Wallet Aboubakrine, expert de l'IPNUQA**, a relevé la nécessité de préserver, promouvoir et redynamiser les langues autochtones. Elle a appuyé la remarque faite par M. Jens Dahl à l'UNESCO, soutenant que si ces questions ne sont pas traitées, les langues autochtones vont continuer à disparaître. **M. Les Malezer, expert de l'IPNUQA**, a déclaré qu'un engagement en termes de ressources serait nécessaire pour que les langues autochtones restent les premières langues des peuples autochtones. Il a également fait part de son scepticisme vis-à-vis d'une décennie sur les langues autochtones et a pris pour exemple ce qui s'est passé en 1993, où seuls de maigres progrès avaient été faits après 10 ans.

Mardi, 23 avril

- *Discussion sur le thème : "Savoirs traditionnels : développement, transmission et protection"*

M. Elifuraha Laltaika a fait une déclaration liminaire pour introduire ce point de l'ordre du jour. Il a fait remarquer que l'ouverture de l'Instance Permanente coïncidait avec la journée où les peuples autochtones célèbrent le Jour de la Terre. Il a expliqué que les peuples autochtones vivent en interdépendance avec la terre, et que leurs savoirs traditionnels contribuent à sa protection. De plus, ces savoirs sont également un aspect important de leur identité culturelle. Le défi qui se pose est donc de trouver un moyen de préserver ces savoirs traditionnels et les transmettre aux générations futures, de les intégrer à la société moderne tout en protégeant ceux qui détiennent ces savoirs ainsi que leurs droits. **M. Elliott Harris, Sous-secrétaire général des Nations Unies et Économiste en chef au DAES**, a insisté sur le fait que les peuples autochtones sont les premiers à souffrir des effets des changements climatiques, parmi lesquels la disparition des terres, la marginalisation sociale et économique, les déplacements forcés et la perte de leurs terres. De ce fait, leur participation aux forums ainsi qu'à la recherche de solutions contre ces effets est fondamentale. **Mme Henrietta Marrie, Professeure agrégée à l'Université centrale du Queensland**, a déclaré que les savoirs traditionnels des peuples autochtones étaient à la base d'une grande partie des sciences modernes du monde. La collaboration entre les scientifiques et les peuples autochtones est de plus en plus marquée, cependant si leurs langues ou les droits des femmes ne sont pas protégées, la perte de transmission de ces savoirs traditionnels va se poursuivre inexorablement. **M. Preston Hardison, analyste politique du bureau**

des droits des traités sur les ressources naturelles des tribus Tulalip, a examiné la notion de savoirs traditionnels du point de vue des peuples autochtones, en comparaison avec la vision occidentale : cette notion se réfère à un ensemble d'éléments, allant des rêves aux expériences spirituelles, et porte sur tout un style de vie. Il a ensuite évoqué les questions de propriété intellectuelle, puisque, de son point de vue, les savoirs traditionnels ne devraient pas appartenir au domaine public, au risque que les autochtones n'en perdent totalement le contrôle. Il recommande donc à l'Instance Permanente de financer une réunion d'experts autochtones sur les savoirs traditionnels. **Mme Saoudata Wallet Aboubakrine, Coordinatrice pour l'Association Tin Hinan, Burkina Faso**, a fait part de ses inquiétudes par rapport à la désertification et la dégradation des sols dans la région africaine, conséquences des changements climatiques. Les Peuples autochtones possèdent des savoirs traditionnels qui peuvent être utiles dans cette région. Cependant, ils ont besoin que les États, les institutions et les partenaires leur garantissent et facilitent l'accès aux ressources nécessaires pour mener à bien leurs activités tout en tenant compte des communautés marginalisées et pour renforcer et en vue de multiplier ces initiatives.

Les **États** suivants ont fait des déclarations. **L'Union Européenne** a réitéré son engagement envers la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, le programme à l'horizon 2030 et les ODD, ainsi que la mise en application de la Déclaration. La **Nouvelle Zélande** soutient l'idée de solliciter la participation des Māori dans la formulation des politiques liées aux changements climatiques, aux ressources naturelles, ainsi qu'à la propriété intellectuelle autochtone, à la recherche, au développement et à l'innovation sur ces thèmes. Le **GoFIP (au nom de : l'Argentine, l'Australie, le Brésil, la Bolivie, le Canada, la Colombie, le Danemark, la République Dominicaine, l'Équateur, le Salvador, la Finlande, le Guatemala, le Nicaragua, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, l'Espagne, le Paraguay, le Pérou et le Mexique)** ont réitéré leur engagement à travailler à la réalisation de la Déclaration des NU sur les droits des peuples autochtones, en particulier le droit de protéger et promouvoir leur patrimoine culturel et leurs savoirs traditionnels. Le **Botswana** a mis en avant la nécessité que les États garantissent aux peuples autochtones de jouir librement de leur droit aux savoirs traditionnels. **L'Afrique du Sud** a dénoncé l'exploitation des savoirs traditionnels autochtones par des acteurs non-autochtones et a pris des mesures à cet endroit telles que la protection de ces traditions, le développement d'un titre de praticien de la médecine traditionnelle, la promotion de la collaboration entre les communautés autochtones et les industries. Le **Namibie** a exprimé sa volonté d'améliorer les conditions de vie des communautés autochtones marginalisées à travers le pays, par le biais de l'éducation, la redistribution des terres et un soutien aux moyens de subsistance. La **Fédération de Russie** a expliqué les efforts qui avaient été déployés afin de protéger les savoirs traditionnels des peuples autochtones dans la région autonome (Okrug) de Khanty-Mansiysk. Le **Nicaragua** a suggéré l'adoption de politiques culturelles, d'une éducation interculturelle bilingue, et de soins de santé interculturels, incluant la médecine traditionnelle, afin d'améliorer les conditions de vie des peuples autochtones, ainsi que la reconnaissance de leur système judiciaire. Le **Salvador** a réaffirmé que les peuples autochtones avaient le droit de préserver, protéger et développer leur patrimoine culturel, leurs savoirs traditionnels et leurs expressions culturelles traditionnelles. Le **Chili** a reconnu le droit des peuples autochtones à préserver et développer leurs traditions et langues dans un cadre légal. Le **Bangladesh** a décrit la manière dont le gouvernement s'est engagé à intégrer tous les peuples autochtones dans le développement socio-économique général sans discréditer leur identité culturelle. Les **États-Unis** ont présenté le cadre légal en place visant à inclure les savoirs traditionnels dans les processus décisionnels du gouvernement. Le **Japon** a parlé de la manière dont le gouvernement avait collaboré avec les représentants de la communauté Ainu pour mettre en place des mesures en réponse à leurs différentes problématiques. La **Colombie** a reconnu l'importance de promouvoir et assurer la participation des peuples autochtones, qui a permis de mettre en place des mécanismes adaptés pour la protection de leur patrimoine dans le pays. Le **Cameroun** a exprimé son souhait d'améliorer les moyens de subsistance des peuples autochtones et de préserver leurs langues autochtones. Le **Caucus de l'Arctique** a évoqué le travail de la Commission Pikialasorsuaq et la manière dont les savoirs autochtones ont étayé le rapport et orienté les recommandations en vue d'une stratégie Inuit pour la "Sauvegarde, Surveillance et Gestion de la Santé au Pikialasorsuaq pour les futures générations". Le **Danemark (au nom des pays nordiques : Suède, Finlande, Islande, Norvège, Groenland et Danemark)** a réaffirmé que la promotion des droits des peuples autochtones était une priorité de longue date pour les pays nordiques et a encouragé les États membres à soutenir, préserver, surveiller et protéger leurs savoirs.

De nombreuses **organisations autochtones** ont fait part de leur point de vue sur cet élément à l'ordre du jour. **RAIPON** a dénoncé le fait que la traduction en russe n'était pas disponible à tous les événements de l'Instance Permanente et a demandé que l'Instance soit mieux organisée. Le programme de développement pour le peuple Ogiek - **Ogiek People Development Program au Kenya** a rappelé que la transmission des savoirs traditionnels passait par les langues autochtones, par conséquent, la promotion, la protection et la sauvegarde de ces langues sont capitales pour la survie de leurs patrimoines culturels. L'organisation des jeunes Sámi de Finlande - **Finnish Sámi Youth Organization** a fait part de ses inquiétudes vis-à-vis des troupeaux de rennes et a demandé la reconnaissance par le gouvernement finlandais du Reindeer Husbandry Act (loi sur l'élevage de rennes), élément de base du système alimentaire du peuple Sámi. Le **Caucus asiatique** a exhorté les États à prendre en compte l'importance des savoirs traditionnels autochtones, sans en restreindre les pratiques mais plutôt en faisant la promotion et en préservant ces traditions, en particulier culinaires. Le **Centro de Culturas Indígenas del Perú -CHIRAPAQ** a dénoncé les discriminations et violences dont sont victimes les femmes autochtones et a demandé l'amélioration de leurs conditions sanitaires. L'**IKAPALA** a demandé à la France de reconnaître le statut des peuples autochtones de Nouvelle-Calédonie en tant que premiers habitants et que la protection de leurs savoirs traditionnels soit inscrite dans la loi. La Fondation **La Tribal Link Foundation** a signalé les discriminations dont sont victimes les peuples autochtones et a exhorté l'ECOSOC, les États et autres agences des Nations Unies à contribuer au financement des programmes d'éducation et technologies éducatives, et a demandé à l'Instance de promouvoir et protéger les savoirs traditionnels et leurs détenteurs. Le **Comité de Coordination des Peuples Autochtones d'Afrique – IPACC** a recommandé que les États reconnaissent les langues autochtones et savoirs traditionnels et en fasse la promotion à travers le décret d'une décennie à ce sujet et qu'il y soit fait mention dans la CCNUCC et la CDB. Le **Consejo Regional Indígena del Cauca – CRIC** a demandé la reconnaissance économique et juridique des savoirs traditionnels autochtones, ainsi que la reconnaissance du rôle des femmes autochtones et le rôle à venir des enfants autochtones en tant que gardiens de ces traditions. Le **NunatuKavut** s'est félicité du thème de cette année et a déclaré qu'il était important que le peuple Inuit se montre fier de ses savoirs traditionnels afin que ces savoirs soient reconnus. Le **Conseil circumpolaire Inuit** a souligné le fait que le terme "traditionnel" est souvent mal interprété et utilisé pour se référer à quelque chose de statique et immuable ; cette erreur peut avoir de nombreuses conséquences indésirables ; par conséquent une nouvelle définition a été proposée. La **Tribal Link Foundation** a dénoncé les pratiques d'assimilation forcée qui continuent de détruire la culture des peuples autochtones, et les industries extractives, qui détruisent les terres autochtones sans aucune forme de compensation. L'**Association Taghrma** a dénoncé la perte des savoirs traditionnels de la communauté Amazigh du Maroc, à cause de la politique de marginalisation et appauvrissement pratiquée par le gouvernement marocain. Le **Parlement Sámi de Suède** a encouragé les organes des Nations Unies tels que la Convention sur la Biodiversité et le Groupe intergouvernemental de l'OMPI à collaborer avec les peuples autochtones pour faire avancer la reconnaissance, la préservation et la promotion de leurs savoirs traditionnels. Le **Conseil National des Métis (Métis National Council)** a signalé la destruction des terres autochtones par les industries, et le fait que les savoirs traditionnels des peuples autochtones sont liés à ces territoires. Le **Consejo de Pueblos Originarios Náhuat Pipil de Nahuizalco** a recommandé que l'ECOSOC soutienne l'éducation des peuples autochtones ; s'assure que les États enquêtent sur les génocides actuels et passés en établissant des commissions de confiance ; et a demandé à l'Instance Permanente de mettre en place des politiques de protection de la vie, des territoires et des coutumes. La **United Confederation of Taino People – UCTP** a suggéré qu'un mécanisme soit créé pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en application de la Déclaration par les États et autres agences des Nations Unies également tenues de l'appliquer. Le **Grand Conseil Coutumier des Peuples Amérindiens et Bushinenge** a reproché le manque de protection juridique des savoirs traditionnels et détaillé leur combat contre l'appropriation illicite et l'utilisation abusive de leurs traditions. La **Nation d'Hawaii** a suggéré que l'Instance Permanente réalise une étude sur la connectivité (technologies de la communication et moyens d'échanges) et comment cela peut être utilisé pour aider les peuples autochtones à relever les défis auxquels ils font face. L'**Urban Native Youth Association in Canada** a recommandé que les États collaborent avec les peuples autochtones pour développer, financer et mettre en place des Plans d'action nationaux pour résoudre les problèmes de déplacement auxquels ils sont contraints, et apporter réparation et ressources à ces communautés. Le Conseil international des traités indiens - **International Indian Treaty Council** a demandé à ce que l'Instance Permanente crée un Groupe de travail (de facilitation) pour s'assurer que (1) leurs droits au consentement

libre, préalable et éclairé, au patrimoine culturel, aux savoirs et modes de vie traditionnels soient respectés ; (2) qu'un poste permanent au sein du Groupe intergouvernemental de l'OMPI soit créé ; (3) et que l'UNESCO mette en avant un nouveau mécanisme pour le rapatriement international des éléments sacrés et dépouilles. Le **National Congress of American Indians** a invité le Groupe intergouvernemental de l'OMPI à accroître les financements pour permettre à un plus grand nombre d'autochtones de participer aux sessions. L'**Indigenous Peoples International Center for Policy Research and Education** a exhorté l'OMPI : (1) à accélérer les négociations portant sur un instrument international juridiquement contraignant pour protéger les savoirs traditionnels et expressions culturelles traditionnelles ; (2) que les États contribuent au financement de la participation autochtone ; et (3) à soutenir la création d'un atelier d'experts autochtones en amont de la session de juin, qui travaillerait de concert avec l'Instance Permanente. L'**Assemblée des Premières Nations - Assembly of First Nations** a proposé qu'une décennie soit consacrée aux langues autochtones et suggéré que l'UNESCO développe une plateforme pour faciliter les activités des peuples autochtones, comme celle de la CCNUCC. Le **New South Wales Aboriginal Land Council** a suggéré que les États établissent un cadre légal pour protéger les savoirs traditionnels autochtones, basé sur le consentement libre, préalable et éclairé, et d'y inclure les principes de la souveraineté sur les données autochtones au sein des stratégies, politiques et pratiques nationales. Un/e représentant/e du **Mejlis du Peuple Tatar de Crimée** a dénoncé la destruction par la Fédération de Russie d'un monument Tatar de Crimée, qui avait été inscrit sur la Liste indicative pour le patrimoine mondial de l'UNESCO en 2003. **YATAMA** a demandé qu'une politique soit établie pour une vraie sécurité et protection juridique de leurs territoires, ainsi que la promotion d'un Plan d'action en collaboration avec les organisations autochtones sur la redynamisation de leurs savoirs traditionnels. L'association amazonienne **APIWTXA Associação Ashaninka do Rio Amazônia** a exhorté l'ECOSOC et autres agences des Nations Unies comme l'HCDH, l'OMS, l'OMPI et l'UNESCO à adopter une approche collaborative et participative en vue de la reconnaissance des pratiques médicinales traditionnelles des peuples autochtones d'Amazonie. **CONAMI Brazil** a dénoncé la destruction de leurs terres et les conséquences désastreuses que ces détériorations ont sur leurs savoirs traditionnels. Le **Chittagong Hill Tracts Citizen Committee** a mis en avant la disparition de la langue chakma, du fait de leur intégration au sein de la société dans son ensemble et a encouragé à la redynamisation et la préservation de leur langue autochtone. Le **Caucus global** a suggéré que la Rapporteuse spéciale effectue une visite de terrain, qui renforcerait l'impact des recommandations et exhorte les États à respecter la Convention n°169 de l'OIT, sans laquelle les peuples autochtones se retrouvent en danger. **UNIPROBA** a dénoncé la disparition des savoirs traditionnels dans la communauté Batwa du fait de la marginalisation et la discrimination dont ils sont victimes et a encouragé à développer la recherche et la promotion de leurs traditions. **Tonatierra** a demandé à ce que l'état mexicain arrête de soutenir les actes de destruction et dépossession de leurs territoires et biens, qu'il les protège et défende leurs savoirs traditionnels. **Lof Rewe Cayulfe** a exhorté le Chili à respecter la Convention n°169 de l'OIT, car leurs territoires sont pillés par les projets nationaux et transnationaux ainsi que les initiatives privées.

D'autres organisations ont pris la parole. L'**UNICEF** a réitéré sa volonté de concentrer ses actions pour favoriser l'accès des jeunes et enfants aux services de base dans tous les domaines, pour promouvoir leur bien-être et leurs droits, y compris l'accès à l'éducation dans leur langue maternelle. L'**OMPI** a réaffirmé l'importance des savoirs traditionnels pour les peuples autochtones et la poursuite du travail entamé pour protéger leur propriété intellectuelle. Le **FILAC** a rappelé aux États qu'il est de leur responsabilité de prendre les actions nécessaires pour faire appliquer les droits des peuples autochtones aux savoirs traditionnels tels qu'énoncés dans la Déclaration et la Convention n°169 de l'OIT. **La Banque Mondiale** a fait part à l'Instance de son soutien aux peuples autochtones et à leurs savoirs traditionnels. Elle a annoncé une contribution financière, et l'application du principe de consentement libre, préalable et éclairé des peuples autochtones dans ses projets, ainsi que la reconnaissance, le respect et la préservation de leurs savoirs culturels. L'**OIT** a invité les États à mieux comprendre le rôle des peuples autochtones, leurs systèmes de savoirs et leurs compétences, qui pourraient être un outil précieux contre les changements climatiques. L'**UNESCO** a reconnu que le Programme à l'horizon 2030 ne sera pas réalisable si les cultures, langues et systèmes de savoir autochtones ne sont pas protégés et défendus. La représentante a également parlé du programme "LINKS".

D'autres membres experts de l'Instance Permanente ont fait part de leur opinion sur ce point. **M. Malezer** a invité à orienter la discussion sur les organisations internationales et la CDB, étant donné qu'il s'agit des

instruments où la loi internationale est en cours de remaniement et où on essaie de confronter les savoirs traditionnels à d'autres intérêts comme le droit de propriété intellectuelle et la vision occidentale de la propriété. Il a également encouragé les États à contribuer au financement de la participation des autochtones qui souhaitent assister aux sessions de l'OMPI. **Mme Terry Henry** a suggéré que l'Instance revoie les processus d'inscription des représentants autochtones qui ne sont pas soutenus par une ONG. Elle a ensuite donné la parole à **M. Brown de la Nation Navajo** qui a appuyé le commentaire de Mme Henry. **M. Dimitri Harraka-Zaitcev** a partagé l'exemple d'un groupe de militants locaux en Estonie et Lettonie, afin d'illustrer l'idée que la terre peut être préservée de la destruction et de l'érosion grâce aux savoirs traditionnels. **Mme Lourdes Tibán Guala** a invité l'Instance Permanente à accepter les demandes exprimées lors de la session du lundi et a demandé aux États d'honorer les résolutions prises en fin d'Instance. **M. Jens Dahl** a insisté sur le fait que la recherche devrait être menée par les peuples autochtones eux-mêmes plutôt que par des chercheurs universitaires et a apporté son soutien à la création d'un institut de recherche autochtone. **Mme Tarcila Rivera Zea** a exprimé son inquiétude vis-à-vis du manque d'application des recommandations portant plus spécifiquement sur les savoirs des femmes autochtones. Elle a ensuite exhorté les États à soutenir les femmes autochtones dans le développement de leurs activités économiques en travaillant avec elles de concert et en gardant à l'esprit la valeur de leurs savoirs traditionnels afin de leur permettre d'améliorer leur situation et de promouvoir leurs savoirs. Elle a ensuite souligné les défis auxquels sont confrontés les peuples autochtones, tels que l'expansion territoriale des diverses industries, le manque de possibilités en matière d'éducation, et les impacts des changements climatiques.

- *Travaux à venir de l'Instance Permanente, y compris sur les questions traitées par le Conseil économique et social ainsi que les questions émergentes*

M. Gervais Nzoa, membre de l'Instance Permanente, a proposé que le travail et la méthodologie de l'Instance Permanente soient révisés comme prévu, d'après la résolution 2000/22 de l'ECOSOC, qui prévoit que le mode de fonctionnement de l'Instance Permanente soit revu après 5 ans afin d'en renforcer le travail et les résultats ; notant que 5 ans après (2007), c'est sur la Déclaration que s'est tournée toute l'attention. **M. Luis Alfonso de Alba, Envoyé spécial pour le Sommet 2019 sur le Climat**, a expliqué que les peuples autochtones pourraient participer activement à deux domaines : (1) les solutions axées sur la nature, où les savoirs traditionnels pourraient être mis à profit et ce qui leur donnerait l'opportunité de montrer la manière dont ils ont abordé ces défis ; (2) la mobilisation publique : étant donné qu'ils ne sont pas responsables des changements climatiques, ceux qui jouent un rôle majeur devraient assumer leurs responsabilités et mettre en place un programme qui permettrait aux peuples autochtones d'avancer dans le développement durable. **M. Jens Dahl** a parlé d'autonomie et gouvernance, qui ont également fait l'objet d'un séminaire international organisé en mars 2019 à Mexico, et dont le but était de partager et analyser les expériences des PA des différentes régions en lien avec l'autonomie et l'autogouvernance. Un compte-rendu sera publié prochainement.

Quelques États sont intervenus. Le **Guatemala** a expliqué que le racisme, la discrimination et l'inégalité dans le pays ont fait l'objet d'une étude en vue de dégager et présenter des données scientifiques sur les questions autochtones et a suggéré que l'Instance Permanente fasse de même dans d'autres pays. Le **Mexique** a fait part de ses préoccupations par rapport aux différents organes internationaux sur la vulnérabilité des migrants à travers de nombreuses régions du monde, en particulier les peuples autochtones, qui, sous couvert du prétendu maintien de la sécurité, voient leurs droits humains les plus fondamentaux bafoués. La **Bolivie** a insisté sur le fait que l'adoption du Document final de la Conférence Mondiale sur les peuples autochtones.

Les **organisations autochtones** suivantes ont fait des déclarations. **Desarrollo Intercultural Chile** a exprimé ses inquiétudes par rapport à l'avenir des peuples autochtones au Chili et recommandé la reconnaissance et valorisation du travail communautaire et la réévaluation du rôle des femmes en tant qu'actrices centrales de ce travail communautaire. Le **American Indian Movement** a dénoncé les stérilisations forcées dont des milliers de femmes autochtones ont souffert aux États-Unis, et leurs conséquences tragiques. **Te Runanga o Aotearoa, NZNO** mettant en avant les difficultés rencontrées par la communauté Māori dans l'accès à des services de santé de qualité, a demandé au gouvernement de Nouvelle-Zélande d'améliorer les conditions

de travail des peuples autochtones, et, enfin, d'inclure leurs savoirs traditionnels dans le système de santé afin de leur en faciliter l'accès. **Un groupement d'autochtones et d'organisations non-autochtones parmi lesquelles : IWGIA, AIPP, IMPACT - Kenya et Gobierno Territorial Autónomo de la Nación Wampi** a demandé à l'Instance Permanente et aux agences des Nations Unies de s'impliquer de manière plus active et surveiller de près la mise en œuvre des instruments internationaux qui reconnaissent le droit à l'autonomie et à l'autogouvernance des peuples autochtones. **La Nation of Hawaii** a suggéré que l'Instance Permanente réalise une étude sur la manière d'augmenter la participation des jeunes au combat pour la souveraineté. **RAIPON** a fait remarquer le manque de traduction russe au cours des événements de l'Instance Permanente, notamment au cours du Dialogue régional sur la région Arctique, et a mentionné que cela allait à l'encontre du principe de respect des peuples autochtones.

Des déclarations ont également été faites par d'autres organisations. **L'un/e des représentant/e du Comité de pilotage de l'UNESCO** a demandé à l'ONU et aux États membres de : (1) s'assurer que des mesures soient prises pour aider les peuples autochtones dans les problématiques auxquelles ils sont confrontés ; (2) soutenir l'UNESCO dans le cadre de l'Année internationale des langues autochtones en 2019, en protégeant et en faisant la promotion de ces langues ; et (3) de développer et mettre en place un Plan d'action national. **L'ONU Femmes** a encouragé les États membres et autres parties prenantes à soutenir la participation des femmes autochtones à Beijing+25 (2020) et s'assurer que leurs voix soient prises en compte dans les rapports nationaux.

M. Les Malezer, membre de l'Instance Permanente, a exprimé ses inquiétudes concernant la région Pacifique où les peuples autochtones sont directement touchés par les effets des changements climatiques. Il a ensuite appuyé le commentaire de M. Jens Dahl sur l'implication des peuples autochtones dans les processus de lutte contre ces changements.

M. Alec Baldwin, acteur américain, a fait part de son soutien aux peuples autochtones et de la nécessité de leur donner plus de pouvoir en tant que gardiens de la biodiversité.

Mercredi, 24 avril

- *Dialogue avec la Rapporteuse spéciale sur les droits des peuples autochtones et la Présidente du Mécanisme d'Experts sur les Droits des peuples autochtones*

M. Les Malezer a fait une déclaration liminaire sur ce point à l'ordre du jour. Il a mentionné les 4 mécanismes qui jouent un rôle important dans l'application des droits de l'Homme pour les peuples autochtones : l'IPNUQA, le MEDPA, la Rapporteuse spéciale, et le Fonds de contributions volontaires pour les Peuples autochtones. Il a également fait part de ses inquiétudes par rapport au fait que la Déclaration, le Document final de la Conférence Mondiale sur les Peuples autochtones et la Convention n°169 de l'OIT n'ont pas été vraiment bien appliqués. Il a ensuite exhorté les États à soutenir le travail de l'Instance Permanente et à trouver la volonté de protéger les droits des peuples autochtones. **Mme Victoria Tauli-Corpuz, Rapporteuse spéciale sur les droits des Peuples autochtones**, a fait le point sur le travail effectué depuis son précédent rapport, l'année dernière, d'après 4 axes interdépendants : la préparation des rapports thématiques, les visites des pays, la réponse aux cas de violation présumée des droits de l'Homme, et l'assistance technique sur les bonnes pratiques et leur promotion. Son prochain rapport au Conseil des Droits de l'Homme portera sur les systèmes juridiques autochtones, qui représentent un pan essentiel du droit à l'autodétermination. Elle a conclu sur l'Année internationale des langues autochtones et rappelé à l'Instance l'importance des langues maternelles comme partie intégrante des savoirs traditionnels, et que la seule manière de garantir leur protection et leur transmission est d'assurer la survie et le bien-être des peuples autochtones. Cela passe par le respect de leurs droits humains. **Mme Erika Yamada, Présidente du mécanisme d'experts sur les droits des Peuples autochtones**, a rappelé le travail du MEDPA, en particulier l'adoption de 2 rapports : une étude sur le consentement libre, préalable et éclairé basé sur les droits de l'Homme, et le rapport annuel du mécanisme. Elle a également informé l'Instance que la prochaine session du MEDPA se tiendrait à Genève en juillet. Cette session comprendra une discussion sur les femmes autochtones au pouvoir, qui sont membres plus ou moins récentes de parlements, ainsi qu'une étude sémantique préliminaire sur les droits des peuples autochtones, dans le contexte des frontières, migrations

et déplacements. **Dr. Claire Charters, Présidente du Fonds de contribution volontaire des Nations Unies sur les Peuples autochtones**, a rappelé à l'Instance que depuis 1985 plus de 2300 bénéficiaires de plus de 90 pays ont participé aux conférences onusiennes avec le soutien du Fonds volontaire. En 2019, le Fonds a triplé son nombre de subventions et une nouvelle bourse a été mise en place pour les autochtones plus âgés. Le Fonds propose également régulièrement des formations de renforcement des capacités pour les peuples autochtones afin de rendre plus pertinente leur participation à New York et Genève, et développe des supports approfondis de renforcement des capacités dont des outils en ligne. Enfin, elle a demandé aux États de renforcer leur collaboration avec le Fonds afin de garantir la participation effective des peuples autochtones à l'ONU. **M. Andrew Gilmour, Sous-secrétaire général aux droits de l'Homme**, a insisté sur la nécessité de renforcer la participation des peuples autochtones dans le Programme à l'horizon 2030. Il a également dénoncé le nombre inacceptable de violations croissantes des droits de l'Homme concernant des peuples autochtones, en particulier au Brésil, en Colombie, Équateur, au Honduras, Mexique et aux Philippines. La menace vient des acteurs étatiques et non-étatiques tels que les entreprises privées et les médias. Il a demandé que de tels cas soient communiqués à son bureau via l'adresse suivante : reprisals@ohchr.org. **Mme Mariam Wallet Aboubakrine, membre de l'Instance Permanente**, a poursuivi sur le même sujet que **M. Andrew Gilmour** et s'est interrogée sur ce qui pourrait être fait pour s'assurer que les défenseurs des droits autochtones ne subissent pas de représailles. Elle a insisté sur l'urgence d'avancer sur cette question.

Quelques **États** ont partagé leur opinion sur ce point à l'ordre du jour. **L'Espagne** a réitéré son soutien envers le travail de la Rapporteuse spéciale et du MEDPA et continuera à participer au Groupe d'ami des Peuples autochtones, ainsi qu'à l'Instance Permanente et à contribuer au Fonds volontaire. **Le Danemark (au nom des pays nordiques : Suède, Finlande, Islande, Norvège, Groenland et Danemark)** a réaffirmé son engagement à promouvoir et protéger les droits des peuples autochtones et mis l'accent sur les discriminations que continuent de subir les défenseurs des droits autochtones. Le **Guatemala** a remercié la Rapporteuse spéciale de sa visite et ses recommandations et soumettra à l'ONU son rapport d'examen dans le cadre de l'EPU. Le **Chili** a fait part de sa volonté de respecter et promouvoir le développement des neuf communautés autochtones du pays, conformément à la Convention n°169 de l'OIT et la Déclaration. Le **Brésil** a affirmé que des mesures avaient été prises contre les attaques envers les peuples autochtones dans le pays. **L'Équateur** a décrit la manière dont le dialogue entre les peuples autochtones et le gouvernement avait permis la ratification de 18 conventions protégeant leurs droits humains. **L'Union Européenne** a réitéré son soutien au travail mené par la Rapporteuse spéciale et a déclaré que 5 millions d'euros avaient été octroyés en 2018 pour aider les défenseurs des droits de l'Homme. Le **Botswana** a salué la visite de la Rapporteuse spéciale sur les questions relatives aux minorités en août 2018, qui a eu la possibilité de s'entretenir avec les communautés autochtones du pays et de noter les améliorations qui ont été faites. Le **Mexique** a expliqué qu'une institution consacrée aux peuples autochtones avait été créée et qu'un document relatif au consentement libre, préalable et éclairé était en cours de rédaction en vue de sa mise en œuvre au sein de l'Administration publique fédérale. La **Fédération de Russie** a déclaré que, au niveau législatif, toutes les conditions étaient réunies pour un fonctionnement correct des institutions de la société civile, y compris les activités relatives aux droits de l'Homme. La **Nouvelle-Zélande** s'est engagée à faire respecter les droits du peuple Māori et a exprimé son désir de continuer à collaborer avec eux. **L'État plurinational de Bolivie** a reconnu que la Convention n°169 de l'OIT et la Déclaration faisaient partie intégrante de la législation et expliqué la nécessité de renforcer le rapprochement entre savoirs traditionnels et valeurs modernes sur un pied d'égalité pour la préservation du patrimoine culturel et de la biodiversité. **L'Ukraine** a assuré la protection du peuple Tatar de Crimée au sein de l'état ukrainien et reconnu l'organe exécutif du peuple Tatar de Crimée comme autorité compétente concernant ces derniers, tout en dénonçant les actions de la Fédération de Russie. **L'Indonésie** a réfuté les accusations faites contre le gouvernement, en particulier sur la question de la Papouasie occidentale.

Diverses organisations autochtones ont également pris la parole. **Un représentant d'une organisation autochtone du Canada** a fait part de ses inquiétudes vis-à-vis des violations des droits de l'Homme envers les peuples autochtones, notamment par les sociétés d'extraction. **L'Organisation des jeunes Sámi (Sámi Youth Organization)** a demandé à la présidente du MEDPA comment le nouveau mécanisme entendait garantir et apporter justice aux générations futures. **Chief Wilton Littlechild, de la Nation Cree** a remercié la Rapporteuse spéciale pour son travail et demandé à l'Instance Permanente d'encourager les États à : (1)

organiser un évènement de haut niveau en décembre, afin d'établir un document final concret qui laisserait un témoignage de l'année écoulée ; (2) déclarer une décennie internationale des langues autochtones mettant l'accent sur la revendication et redynamisation de ces langues, par exemple par le biais d'une plateforme ; (3) se pencher sur la législation pour la redynamisation et la revendication des langues autochtones et (4) remplir leur devoir de réparation en apportant un soutien adapté et constant, adapté aux traumatismes subis. **Le Conseil Sámi** a dénoncé la situation dans laquelle se trouvent les terres d'élevage de rennes qui ont été transformées en terrains de chasse sans le consentement des peuples autochtones qui y travaillent. **Le FIMI** a fait plusieurs suggestions à l'Instance Permanente au regard du Programme à l'horizon 2030 : (1) que les États établissent et mettent en place des politiques publiques avec la participation pleine et effective des femmes et peuples autochtones; (2) que l'Assemblée Générale soutienne les mécanismes de suivi, qui surveillent si les États se conforment aux recommandations qui leurs sont faites ; (3) que le CEDAW (Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes) examine et émette des recommandations sur les problématiques qui touchent les femmes autochtones ; (4) que les États appliquent les recommandations relatives au consentement libre, préalable et éclairé des peuples autochtones. **Le NSWALC** a remercié la Rapporteuse spéciale de sa visite et a dénoncé certains faits, qui sont toujours d'actualité en Australie, comme la pollution de l'eau. **Tonatierra** a exprimé sa gratitude envers la Rapporteuse spéciale et sa visite au Mexique et a demandé quand le pays serait enfin libre de toute forme de colonisation. **L'Organisation des peuples autochtones du Cameroun** a suggéré que les mécanismes soient plus présents dans la région africaine. **RAIPON** a partagé ses inquiétudes par rapport à la question des zones protégées et notamment du fait qu'ils doivent désormais souvent payer pour accéder à ces territoires. **Un groupement d'autochtones et organisations non-autochtones incluant : l'AIPP, IWGIA, le Caucus des peuples autochtones d'Asie** a demandé la reconnaissance et la promotion des pratiques de conservation des forêts et territoires des peuples autochtones en Asie avec leur participation pleine et effective, conformément à l'Accord de Paris sur les changements climatiques, le Plan stratégique 2011-2020 pour la biodiversité et le Programme à l'horizon 2030. **Le Caucus Global de Jóvenes Indígenas** a suggéré que les États, les agences des Nations Unies, et le secteur privé soutiennent pleinement les peuples autochtones à tous les niveaux. **Le Congress of Aboriginal Peoples** désire s'assurer que tous les peuples autochtones du Canada aient un accès égal aux programmes et services, et que leurs droits autochtones et droits des traités soient garantis de la même manière quel que soit leur lieu de résidence ou leur statut d'après l'*Indian Act*. **Articulación de Mujeres Indígenas de Paraguay** a dénoncé le fait que les peuples autochtones sont systématiquement incriminés lorsqu'ils défendent leurs terres face à la présence des industries agro-alimentaires. **L'International Council for the Indigenous Peoples of Chittagong Hill Tracts** a trouvé encourageant que des programmes éducatifs en cinq langues autochtones soient en cours d'élaboration dans les écoles publiques ; cependant, aucune ressource adaptée n'a encore été développée à cet effet et les retombées sont donc limitées faute de ressources. **L'Haudenosaunee Confederacy Council** a exprimé sa gratitude envers la Rapporteuse spéciale pour ses années de service et lui a demandé de surveiller l'évolution de la proposition de cadre législatif au Canada, qui a suscité de vives réactions de la part des communautés autochtones. **MADRE** a suggéré que les États encouragent les bonnes pratiques et les innovations sur le modèle de Just Transition, afin de faire respecter les droits autochtones, leur souveraineté et leur autodétermination par rapport à leurs terres ancestrales et leurs ressources. **Le Caucus africain** a exhorté les États africains à (1) reconnaître la diversité des peuples autochtones parmi les populations africaines et de fait, envisager la ratification de la Convention n°169 de l'OIT ainsi que la mise en application de la Déclaration ; (2) respecter leurs constitutions et adhérer au Programme des NU à l'horizon 2030 ne laissant personne de côté, et a invité la Rapporteuse spéciale à se pencher sur les cas de violations des droits de l'Homme en Afrique. **L'Union of British Columbia Indian Chiefs – UBCIC** a fait part de ses inquiétudes par rapport à la tendance actuelle au Canada qui veut que les intérêts des grands groupes d'extraction des ressources naturelles prévalent sur les intérêts des peuples autochtones. **L'Organisation Tamaynut** a exhorté les Nations Unies à prêter attention à la situation hostile dans laquelle se trouve le peuple Amazigh et a demandé au gouvernement marocain de respecter sa propre Constitution. **La Federation of Saskatchewan Indian Nations** a demandé au Canada de ramener leurs enfants dans leurs communautés et ainsi mettre fin au traumatisme dont ont souffert tant d'autochtones. **La Federación de Comunidades Nativas de Ucayali y Afluentes FECONAU del pueblo Shipibo – Konibo de la Amazonia peruana** a dénoncé les violences dont ils sont victimes à cause des sociétés productrices d'huile de palme et a demandé le respect de leurs droits territoriaux et leurs droits humains. **Le Stichting Forest Peoples Programme** a exhorté les États, entreprises et banques à respecter leur droit constitutionnel à la terre et

leur droit à l'autodétermination. L'un **des membres de la communauté Miskita du Nicaragua** a signalé les violences dont sont victimes les peuples autochtones dans le pays et demandé justice et soutien de la part de l'Instance Permanente. **Le Parlement Sámi de Finlande** a exprimé sa satisfaction suite à la visite pays des membres du MEDPA en Finlande en 2018. Néanmoins, ils ont exprimé leur regret par rapport aux négociations autour de la loi du Parlement Sámi entre le gouvernement finlandais et le Parlement Sámi, qui n'ont pas été concluantes. Le Conseil international des traités indiens (**International Indian Treaty Council**) a demandé la libération de Leonard Peltier de la prison fédérale où il est détenu depuis 1976. **L'International Native Traditional Interchange** a informé de la situation des peuples autochtones au Chili, notamment du fait de l'oppression du peuple Mapuche par les militaires. **La Nation of Hawaii** a appuyé toutes les recommandations et interventions qui ont été faites par le Conseil international des traités indiens. La **Native Youth Alliance** a encouragé les peuples autochtones à continuer leur combat et ne pas baisser les bras. **Le Border Center for Support and Consulting** a dénoncé les violations à l'encontre de la communauté nubienne en Égypte. **Le Pacific Disability Forum** a communiqué son suivi des recommandations émises dans le document final de la 15^{ème} session et suggéré : (1) qu'une étude soit faite sur les personnes handicapées en se concentrant sur les défis auxquelles elles sont confrontées ; (2) qu'une étude qualitative soit réalisée sur les personnes handicapées dans les 7 régions du monde ; (3) que les États mettent en place des lois nationales en ligne avec la Déclaration ; (4) que les États appliquent les recommandations de la Rapporteuse spéciale. **L'Organisasi Pribumi Papua Barat – OPPB** a signalé la colonisation encore marquée en Papouasie Occidentale. Le **Mejlis du Peuple Tatar de Crimée** a dénoncé le génocide perpétré par la Fédération de Russie sur le peuple Tatar de Crimée. La **Coordinación de la Organización Indígena de la Amazonia Brasileña – COIAB** a mis l'accent sur les problématiques auxquelles sont confrontées les peuples autochtones vivant en isolement volontaire, à cause du gouvernement. **L'Amazon Conservation Team** a demandé le respect des pratiques des peuples autochtones. **IMAGE** a dénoncé les mariages forcés que subissent les filles autochtones Maasai dès leurs jeune âge et demandé aux agences des Nations Unies de les aider.

D'autres organisations ont pris la parole. Le **FILAC (peuples autochtones d'Amérique latine et des Caraïbes)** a proposé un suivi renforcé des conclusions et recommandations issues du rapport de la Rapporteuse spéciale et des documents élaborés par le Mécanisme d'experts. **L'Université de Technologie de Sydney** a exhorté les États à agir contre les discriminations envers les peuples autochtones en finançant les organisations qui les soutiennent et leurs donnent les moyens de s'impliquer au niveau sanitaire et judiciaire. **L'OIT** a insisté sur le fait que la Convention n°169 était le seul cadre à promouvoir les droits des peuples autochtones par rapport, par exemple, au développement durable, aux questions d'autonomie, d'accès à un travail décent, tout en contribuant à renforcer la paix et la justice.

De nombreux **experts** ont réagi à ces débats. **Mme Lourdes Tibán Guala** a parlé de l'Équateur, où le nouveau gouvernement essaie de réinstaurer un système bilingue. Elle a également remercié la Rapporteuse spéciale pour son rapport, notamment la partie faisant mention des systèmes juridiques des peuples autochtones. **Mme Tarcila Rivera Zea** a demandé à la Rapporteuse spéciale si des mesures pouvaient être prises pour protéger les femmes autochtones, au vu des taux de mortalité qui ne cessent d'augmenter. **M. Jens Dahl** a questionné la Rapporteuse spéciale et la Présidente du MEDPA sur les conséquences que pourrait avoir la politique présidentielle au Brésil par rapport aux peuples autochtones et si le mécanisme pouvait faire quoi que ce soit pour prévenir de futures attaques sur les peuples en isolement volontaire. **M. Phoolman Chaudhary** a expliqué que le Népal était le seul pays asiatique à avoir ratifié la Convention n°169, mais que 10 ans après, le gouvernement n'avait toujours pas adopté de Plan d'action national. Il a donc demandé conseil à la Rapporteuse spéciale à ce sujet. **Mme Kristen Carpenter, membre du MEDPA**, a demandé à l'Instance Permanente : (1) de se pencher sur l'étude du MEDPA relative aux frontières, migrations et déplacements ; (2) de s'assurer que la Déclaration soit pleinement respectée par l'Organisation internationale pour les migrations et dans la mise en œuvre du Pacte mondial pour les migrations des NU ; (3) d'inviter les États à protéger les migrants autochtones, en particulier les femmes et les enfants ; et (4) d'encourager les États et la Banque Mondiale à se pencher sur l'étude du MEDPA sur le consentement libre, préalable et éclairé.

Les membres du panel ont clôturé la session. **Mme Erika Yamada** a remercié la Nouvelle-Zélande, le Mexique et la Finlande, qui ont manifesté une vraie confiance dans le mécanisme et déclaré qu'ils avaient

été les premiers pays à mettre en place le mandat du MEDPA. Elle a ajouté que le MEDPA essayait d'équilibrer ses activités régionales ; raison pour laquelle un séminaire d'experts se tiendra en Afrique du Sud. **Dr. Claire Charters** a encouragé les États à contribuer au Fonds volontaire, qui a reçu 700 applications mais ne peut en financer qu'une centaine. **Mme Victoria Tauli-Corpuz** a souligné qu'elle ne pouvait visiter un pays que sur invitation du gouvernement. Elle a également remercié les États qui avaient témoigné de l'utilité de sa visite. Elle a répondu à M. Jens Dahl et aux représentants autochtones du Brésil, déclarant que les églises évangéliques et le développement de l'industrie agro-alimentaire étaient deux problématiques cruciales pour les peuples autochtones en isolement volontaire. Elle a répondu à la question de Mme Tarcila Rivera Zea sur la manière dont les violences à l'encontre des femmes étaient traitées, en expliquant que tous les rapporteurs devaient se rencontrer pour étudier cette question, et qu'elle ferait elle-même le lien avec les Organes des traités. Elle a également répondu au NSWALC par rapport à la pollution de l'eau insistant sur le fait que les États doivent appliquer les recommandations de l'Accord de Paris. Elle a finalement remercié les pays nordiques pour leur soutien à son mandat ainsi que celui du MEDPA.

Jeudi, 25 Avril

- *Suivi des recommandations de l'Instance Permanente*

Mme Mariam Wallet Aboubakrine a fait une déclaration liminaire sur ce thème. Elle a présenté son étude sur la forte prévalence de la tuberculose au sein des communautés autochtones. Elle a insisté sur le fait que les traitements devaient être adaptés au contexte local et prendre en compte les savoirs traditionnels des communautés autochtones. Elle a également mis en relief les raisons expliquant ces taux élevés de tuberculose. Il s'agit de facteurs socio-économiques, d'un manque de ressources, d'un manque de professionnels de santé autochtone, de problèmes de malnutrition, de cas de surpopulation, et plus particulièrement d'insécurité. **Le/la représentant/e de l'Organisation Mondiale de la Santé - OMS** a appuyé la déclaration de Mme Mariam Wallet Aboubakrine. Elle a ajouté que l'éradication de la tuberculose d'ici 2030 était l'un des objectifs des ODD (ODD 3). Les cas de tuberculoses pourraient être réduits en améliorant la collecte de données, ce qui permettrait d'en faire une analyse plus rapide et d'en avoir une meilleure compréhension. Elle a ensuite expliqué que l'organisation travaillait dans un certain nombre de pays avec de nombreux partenaires pour aider à soutenir les Plans stratégiques nationaux. **M. Brian Keane** a fait le point sur l'application concrète des recommandations de la 17^{ème} session de l'Instance Permanente. Il a indiqué que la plupart des recommandations faites par l'Instance Permanente n'ont pas été mise en œuvre de manière adéquate. Toutefois, il a mentionné que l'inclusion des droits des peuples autochtones dans les principaux réseaux mondiaux comme le Programme à l'horizon 2030, l'Accord de Paris et la Commission de la condition de la femme, avait permis le renforcement de leurs droits au niveau politique.

Certains États ont pris part à ce dialogue interactif. **La République bolivarienne du Venezuela** a expliqué que les nombreux efforts déployés pour protéger les droits des peuples autochtones sont entravés par les mesures prises par les États-Unis. Le **Mexique** a déclaré que la Déclaration était renforcée par les retombées des sessions de l'Instance Permanente et est convaincu que les recommandations de l'Instance aideront à la réalisation des ODD. **La Fédération de Russie** a précisé que les peuples autochtones jouissaient d'une protection législative et du droit d'utiliser librement leurs terres et ressources. Le **Guatemala** a invité l'Instance Permanente à faire en sorte que des événements tels que l'Année internationale des langues autochtones ne soient que les premières de nombreuses actions, assurant la mise en application de la Déclaration. **L'État plurinational de Bolivie** a suggéré à l'Instance Permanente: (1) de mettre en avant l'importance cruciale de la sauvegarde des savoirs traditionnels et d'instaurer des mesures pour les protéger ; (2) d'encourager un dialogue scientifique sur les autochtones et leurs connaissances ; (3) d'exhorter les États à reconnaître la contribution significative que les peuples autochtones apportent au développement durable en vue de parvenir à un juste équilibre entre les besoins économiques, sociaux et environnementaux. Le **Salvador** a réitéré son engagement dans l'éradication de toutes les formes de discrimination, y compris envers les peuples autochtones.

Les représentants des **organisations autochtones** suivantes ont également participé à cette discussion. Le Conseil international des traités indiens - **International Indian Treaty Council (au nom du Caucus des**

jeunes autochtones) a mis en lumière un point saillant, à savoir le taux alarmant de suicide chez les jeunes autochtones dans les zones reculées, en particulier parmi les personnes bispirituelles et LGBTQ. Il a ajouté, par rapport à ces premiers, que les peuples autochtones devaient avoir accès à des services de santé appropriés, ceci relevant de leurs droits fondamentaux. **L'Assembly of First Nations et le National Indian Brotherhood** ont invité le Canada à créer un tribunal de résolution vraiment neutre pour résoudre les questions foncières des peuples autochtones. **L'Assyrian Aid Society** a dénoncé le fait que Daesh spolie les territoires du peuple assyrien en Irak. Le **Consejo de Pueblos Originarios Náhuat Pipil de Nahuizalco** a dénoncé la destruction des terres des peuples autochtones au Salvador. **FAIRA** a expliqué comment les processus de consultation les plus exhaustifs ainsi que le droit au consentement libre, préalable et éclairé ont débouché sur le "Uluru Statement from the Heart" (Déclaration du cœur d'Uluru), qui réclame une place pour les Premières Nations au sein du Parlement et a déclaré que les mécanismes liés aux peuples autochtones devaient être conçus et gérés par les autochtones mêmes. **RAIPON** a fait part de son mécontentement par rapport au nombre de Sámi vivant à Murmansk Oblast, qui ne représente que 0.2 % de la population mais élèvent leurs rennes sur 72% de ce territoire, bien que juridiquement aucun parc national ne puisse être établi sur ces terres. Ils considèrent cela comme du favoritisme. **Pakhtamawikan** a proposé de revenir à un mode de vie en harmonie avec la nature. Le Réseau des femmes autochtones - **Indigenous Women's Network** a abordé le sujet de la guerre dans l'état de Rakhine en Birmanie, qui est parmi les crises humanitaires les plus terribles, et a exhorté les agences des Nations Unies à intervenir rapidement.

Des déclarations ont également été faites par d'autres organisations. **L'UNITAR** a déclaré proposer une formation en analyse de conflit, transformation et réconciliation. Cette formation s'axe sur les mécanismes onusiens et régionaux des droits de l'Homme dans le but de faciliter la mise en application de la Déclaration. La participation des femmes autochtones est encouragée, et elles constituent plus de 40 pourcents des participants. Le **FILAC** a expliqué comment l'organisation avait obtenu le statut d'observateur permanent des travaux de l'Assemblée Générale. **L'UNAIDS** a signalé que l'état de santé des peuples autochtones était bien plus mauvais que celui des peuples non-autochtones. Ils sont touchés par différentes maladies, parmi lesquelles le VIH/SIDA. L'agence et le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP), en concertation avec les représentants des communautés autochtones atteintes du VIH/SIDA au niveau international ont mis en place une approche permettant de faire appliquer plus rapidement le droit des peuples autochtones d'avoir accès à des services spécifiques au VIH/SIDA dans le cadre des programmes nationaux de lutte contre cette maladie.

Mme Tarcila Rivera Zea, membre de l'Instance Permanente, a fait une déclaration sur ce sujet. Elle a comparé le nombre colossal de recommandations émises par rapport au peu d'informations disponibles quant à leur mise en application par les États. Ce manque d'informations est dû à une mauvaise connaissance des mécanismes de l'Instance Permanente et au manque de synergies avec les mécanismes internationaux. Les organisations autochtones font également face à des barrières linguistiques qui les empêchent d'accéder aux travaux de l'Instance. Elle a donc présenté un support d'information développé par l'organisation Chirapaq au Pérou, qui permet d'identifier facilement les recommandations déjà émises par l'Instance Permanente sur 70 points clés.

- *Application des recommandations relatives aux six points du mandat de l'Instance permanente en référence à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*

Quelques États ont pris la parole sur ce point à l'ordre du jour. La **Norvège au nom des pays nordiques (Suède, Finlande, Islande, Danemark, Groenland et Norvège)** a reconnu le droit des peuples autochtones à l'autodétermination, à l'autonomie et à l'autogouvernance et condamné toutes formes de violences à l'encontre des peuples autochtones, en particulier les femmes autochtones. **L'Estonie** a rappelé que les peuples autochtones étaient les premières victimes des conséquences des changements climatiques, et que ce sujet serait abordé lors de la 8^{ème} session du Congrès mondial finno-ougrien. Le **Pérou** a déclaré que le gouvernement avait signé et ratifié la Convention n°169 de l'OIT et accepté la Déclaration, désireux de renforcer les droits des peuples autochtones. **L'Afrique du Sud** a expliqué que différents programmes et initiatives avaient été lancés pour améliorer les modes de vie et les conditions socio-économiques des communautés Khoi et San. **La Fédération de Russie** a parlé de la pêche à la baleine et des peuples

autochtones, cette pratique étant liée à leur culture, spiritualité, alimentation, santé et vie socio-économique. Le **Guatemala** a réaffirmé sa volonté de protéger les peuples autochtones, en particulier les femmes et par conséquent leurs savoirs traditionnels, en mettant l'accent sur l'éducation, la santé et les droits de l'Homme. L'**Australie** a reconnu la nécessité de soutenir l'autonomisation des peuples autochtones en créant des opportunités économiques aussi bien en matière d'entrepreneuriat que d'employabilité et en soutenant les entrepreneurs autochtones déjà en activité. Le **Mexique** a réitéré son désir d'assurer la participation des peuples autochtones aux organes qui élaborent des politiques publiques. Le **Danemark** a fait part de ses inquiétudes par rapport à la situation des peuples autochtones de Chittagong Hill Tracts où les négociations pour un accord de paix ne se déroulent pas de manière satisfaisante. Le **Nicaragua** a réitéré sa détermination à renforcer les formes traditionnelles d'autogouvernement et les droits de l'Homme des peuples autochtones et d'ascendance africaine.

Seules quelques **organisations autochtones** ont exprimé leurs points de vue sur cet élément à l'ordre du jour, par manque de temps. Le **FIMI** a demandé la protection des femmes autochtones contre toutes formes de violences et discriminations. Le **Conseil Sámi** a dénoncé la décision prise récemment par le gouvernement norvégien permettant l'installation d'une mine de cuivre, qui déverse des déchets toxiques dans la mer. La **Première nation Dene Tha'** a évoqué leur collaboration avec l'Université d'Alberta sur un projet appelé "Tracking Change" (Suivre le changement), dont le but est de renforcer les capacités des peuples autochtones et des communautés locales de pêcheurs, afin qu'ils affirment leur propre corpus de connaissances sur les écosystèmes locaux et la pêche. La **National Aboriginal & Torres Strait Islander Health Worker Association** a expliqué que le gouvernement australien avait récemment signé un accord de partenariat qui prévoit le droit des peuples autochtones à participer activement aux décisions relatives aux questions de santé. L'**Union of BC Indian Chiefs** a déclaré que l'approche adoptée par le Canada n'était pas cohérente avec l'étude du MEDPA sur le consentement libre, préalable et éclairé. Le **Congress of Aboriginal Peoples** a exhorté le Canada à reconnaître et assurer aux peuples autochtones un accès égal aux programmes et services. **RAIPON** a fait part du développement de son propre Plan d'action pour préserver les langues autochtones. La **Finnish Sámi Youth Organization** à quel point il est difficile d'être membre de la communauté LGBT et autochtone, et demandé aux Parlements Sámi de mandater un représentant, financé par le gouvernement, pour traiter des questions LGBT. Les **Chirapaq, Kinal Antzetik, l'Université Ryerson et le National Aboriginal Council of Midwives (Conseil national aborigène des sages-femmes) au Canada** ont condamné l'incrimination des peuples autochtones notamment lors de l'exercice des pratiques obstétriques traditionnelles et a demandé que soient mis en avant les divers moyens de formations et transmissions de savoirs traditionnels relatifs à la santé.

Le Fonds des Nations Unies pour la population – FNUAP a expliqué que le manque de données sur les communautés autochtones enrayait le travail de prévention des discriminations et violences à leur égard. L'**Union internationale pour la conservation de la nature – UICN** a réitéré son désir de travailler avec les peuples autochtones pour asseoir leurs droits comme partie intégrante d'un monde où la nature est précieuse.

M. Les Malezer et **M. Jens Dahl**, membres de l'Instance Permanente, ont fait chacun une déclaration. **M. Malezer** a remercié l'Estonie pour son intervention et sa contribution au Fonds volontaire. Il a souligné les retombées positives de ces contributions qui permettraient aux peuples autochtones de participer aux conférences. Il a également exhorté les États à répondre eux-mêmes aux problématiques qui leurs sont soumises. **M. Dahl** a parlé de l'UICN et a invité les agences des Nations Unies à mettre en place des plateformes pour les peuples autochtones au sein de leurs agences. Il a ajouté qu'il serait appréciable que l'UICN crée une plateforme sur les peuples autochtones soit financée par l'organisation elle-même.

Vendredi, 26 avril

- Suivi du Document final issu de la Conférence mondiale des peuples autochtones :
 - (a) Mise en application des plans d'action, stratégies et autres mesures nationales,

- (b) Solutions pour le renforcement de la participation des peuples autochtones aux Nations Unies,
- (c) Mise en œuvre du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies concernant les peuples autochtones

M. Les Malezer, membre de l'Instance Permanente, a commencé par souligner le fait que les peuples autochtones ne sont pas familiers avec le Programme à l'horizon 2030. Il a expliqué que le document issu de la Conférence mondiale avait pour but d'aider les peuples autochtones à s'impliquer dans le Programme à l'horizon 2030 conformément à la Déclaration. Il a ajouté que trop peu d'États pouvaient actuellement prétendre avoir pris des mesures concrètes dans ce sens, aucun Plan d'action national n'ayant été mis en place. Il a également demandé qu'un statut d'observateur à l'Assemblée Générale soit accordé aux peuples autochtones. **Mme Jane Morgan, au nom de la Présidente de la 73^{ème} session de l'Assemblée générale**, a fait le point sur les audiences qui avaient eu lieu jeudi en insistant sur le fait que la participation des peuples autochtones devrait être renforcée. Elle a encouragé les femmes autochtones et les personnes autochtones handicapées à soumettre leurs questions et inquiétudes. Les peuples autochtones devraient être en mesure de faire des déclarations et soumettre des informations écrites, pour que l'OMPI et les autres mécanismes tiennent compte des bonnes pratiques. Elle a également mis en avant l'importance des consultations régionales. **M. Martin Oelz, Organisation Internationale du Travail**, a mis en lumière le rôle fondamental des langues dans la transmission des savoirs et de l'information, et la manière dont elles contribuent au maintien de la paix, à l'inclusion et à la bonne gouvernance. Il a ensuite rappelé que l'Assemblée Générale avait organisé la Conférence mondiale sur les peuples autochtones en 2014, dont les conclusions invitaient le Secrétaire Général à établir un plan sur la manière de réaliser les objectifs de la Déclaration. Depuis son lancement en 2015, le plan a aidé à renforcer la collaboration des peuples autochtones avec l'Instance Permanente.

Les États ont partagé leurs points de vue. La **Finlande (au nom des pays nordiques : Suède, Finlande, Islande, Norvège, Groenland et Danemark)** a indiqué que les peuples autochtones devraient pouvoir prendre part à toutes les conférences et réunions des droits de l'Homme relatives à leurs droits. L'**Australie** a mentionné que le gouvernement avait entrepris un travail de renforcement du programme Closing the Gap en changeant son approche pour un nouveau modèle de partenariat. La **Namibie** a déclaré qu'il n'y avait pas encore de Plan d'action national pour les peuples autochtones, mais que la Déclaration avait servi de modèle de référence dans la formulation du plan de développement national d'un document support pour répondre aux questions et problématiques autochtones. Le **Mexique** a dressé la liste des nombreuses mesures prises conformément au Document final. Le **Guatemala** a affirmé sa volonté d'agir pour faire respecter le Document final. **Trinidad et Tobago** a reconnu que la préservation du patrimoine autochtone était liée aux ODD, le gouvernement s'est donc engagé à prendre des initiatives au niveau national, parmi lesquelles la déclaration d'une journée du patrimoine autochtone et la création d'un jour férié national de célébration des peuples autochtones du pays. L'**Argentine** a exprimé son désir de soutenir les peuples autochtones, par exemple, en leur assurant une éducation bilingue. Les **États-Unis d'Amérique** ont signalé les restrictions et la répression dont souffrent les tibétains et ouïgours de la part de la Chine. La **Chine** a rebondi sur l'intervention des États-Unis et a démenti ces propos.

Certaines organisations autochtones ont également pris la parole. Le **Seventh Generation Fund for Indigenous Peoples en Nouvelle-Zélande** a dénoncé le fait que le gouvernement avait investi des millions pour célébrer l'évènement commémoratif de l'arrivée du Capitaine Cook. L'**Unión Nacional de Traductores Indígenas** a parlé de la réunion nationale annuelle intitulée "Live languages" organisée à Mexico, qui porte sur l'enseignement de la lecture et de l'écriture des 70 langues présentes dans le pays. **La Nation of Hawaii** a expliqué comment des solutions pratiques durables pour de nombreux problèmes globaux sont en cours de développement à Hawaii, comme des systèmes de traitement des eaux, le retrait des espèces d'arbres invasives etc. **Harmony Keepers** a signalé les violations des droits de l'Homme qui ont lieu à la frontière américaine notamment à l'encontre des enfants. Le **Movimiento Indígena du Nicaragua** a remercié le Fonds de contribution volontaire et le Docip pour leur soutien et reconnu les efforts faits par le gouvernement du Nicaragua, comme la mise en place d'un programme éducatif national bilingue pour préserver les langues autochtones. L'**Aboriginal Rights Coalition d'Australie** a évoqué un rapport

récemment publié sur le gouvernement australien, qui n'a pas réussi à concrétiser 5 objectifs clés, et a suggéré que l'Instance Permanente établisse un rapport annuel qui souligne le développement des Plans d'action des États et leur efficacité.

Le/la représentant/e de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques - CCNUCC a souligné l'importance des savoirs traditionnels des peuples autochtones pour combattre les changements climatiques et le fait que l'approche holistique des peuples autochtones devrait être intégrée à la plateforme pour que des mesures plus efficaces puissent être prises. Le **HCDH** a mentionné les activités et programmes organisés dans le cadre du Plan d'action à l'échelle du système. La **FAO** a évoqué le Séminaire d'experts de haut niveau sur les systèmes alimentaires autochtones, qui a eu lieu à Rome en novembre et exprimé ses inquiétudes par rapport à la disparition des moyens de subsistance autochtones. Le **FIDA** a exprimé sa reconnaissance pour les contributions ayant permis d'investir dans 38 pays pour mettre fin à la pauvreté et la faim, et a marqué son désir de soutenir les peuples autochtones.

Les membres de l'Instance Permanente ont partagé leurs points de vue sur cet élément à l'ordre du jour. **M. Elifuraha Laltaika** a remercié la délégation namibienne pour son rapport et ajouté qu'il s'agissait d'un des documents les plus importants pour la Région africaine. **M. Jens Dahl** est revenu sur l'intervention du FIDA et ajouté que les 6 volets du Plan d'action à l'échelle du système invitaient les agences des Nations Unies à adopter une plateforme pour les peuples autochtones au sein de leurs organes, qu'ils financeraient entièrement. **M. Les Malezer** a mis en avant le fait que 30 ans s'étaient écoulés depuis l'adoption de la Convention n° 169 de l'OIT et que seuls 24 pays l'avaient ratifiée à ce jour. Il a donc exhorté les États membres à l'adopter. **M. Phoolman Chaudhary** a remercié l'OIT pour son intervention et souligné que le Népal n'avait pas encore ratifié la Convention n°169 de l'OIT. **Mme Terry Henry** a attiré l'attention sur la crise à la frontière américaine et souligné le nombre considérable de Mayas ayant migré vers les États-Unis au cours des dernières années et derniers mois. Leur identité autochtone n'est pas reconnue par les autorités américaines et ils sont identifiés comme hispaniques ; par conséquent aucune ressource linguistique n'est mise à leur disposition, ni aucun autre service adapté à leur culture. Elle a ensuite exhorté les agences des Nations Unies à agir en conséquence. **M. Gervais Nzoa** trouverait pertinent de connaître le pourcentage de ratification de la Convention n°169 de l'OIT par région socio-culturelle, ce qui pourrait aider les membres de l'Instance Permanente dans leur travail.

- *Programme de développement durable à l'horizon 2030*

Une déclaration liminaire a été faite par **M. Elifuraha Laltaika, membre de l'Instance Permanente**. Il a présenté une note sur les peuples autochtones et le Programme à l'horizon 2030 rédigée par le secrétariat de l'Instance Permanente. Cette note met en lumière les défis du Programme à l'horizon 2030 dans la perspective de l'Assemblée Générale. Il a ajouté que la résolution de l'Assemblée Générale sur les peuples autochtones encourage les États membres à prendre en compte les droits des peuples autochtones dans l'élaboration des Plans et Programmes d'action nationaux, régionaux et internationaux. Il a ensuite exhorté l'Instance à prendre des mesures contre les changements climatiques et leurs impacts. **M. Jeffrey Sachs, Directeur du Centre pour le développement durable de l'Université Columbia**, a expliqué que le développement durable prenait tout son sens dans une approche holistique de la société. Il a ensuite dressé la liste des facteurs non-viables à long terme des sociétés modernes, qui sont : l'économie mondiale, les changements climatiques, la pollution massive, et la destruction des habitats. Il a appuyé ce point en dénonçant les actions du gouvernement des États-Unis qui accélèrent la destruction de la planète. Il a ensuite encouragé les organisations à le contacter (sachs@columbia.edu) pour mobiliser les savoirs traditionnels des peuples autochtones ainsi que leurs expériences sur le terrain afin d'améliorer leurs conditions de vie. **Mme Marion Bathelémy, membre du Département des affaires économiques et sociales**, a présenté le Forum politique de haut niveau sur le développement durable, le thème de cette année étant « Impliquer les populations et garantir l'égalité et l'inclusion », et a invité les peuples autochtones à participer à la conférence. Elle a ensuite parlé du Sommet des ODD de septembre, qui sera le premier Forum politique de haut niveau à se réunir autour des gouvernements. L'objectif de cet événement est de faire état des progrès accomplis par rapport au Programme à l'horizon 2030, et d'en tirer une déclaration ainsi que des directives pour accélérer les avancements sur les ODD. **Mme Joan Carling, lauréate du prix Champion of the Earth (Championne de la planète), militante pour les droits**

autochtones et défenseure de l'environnement aux Philippines, a mentionné les Examens nationaux volontaires dans le cadre du Forum politique de haut niveau, et annoncé que cette année 18 pays comprenant des peuples autochtones ont été inclus dans le rapport. Elle a également souhaité attirer l'attention sur les principes défendus dans la déclaration politique des ODD, alors qu'il y a encore de grandes lacunes en termes de participation effective et mise en œuvre des ODD. Elle a exhorté les États membres à inclure les peuples autochtones dans ce processus et à intégrer leurs savoirs traditionnels dans leurs objectifs.

Certains États ont pris la parole. **La Suède (au nom des pays nordiques : Suède, Finlande, Islande, Norvège, Groenland et Danemark)** a affirmé que la mise en œuvre des objectifs mondiaux était une priorité essentielle pour eux, et que pour se faire, il fallait tenir compte des peuples autochtones, qui représentent 5 pourcents de la population mondiale, mais font partie des 15 pourcents les plus pauvres. Le **Mexique a déclaré** que la mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030 était crucial pour les peuples autochtones qui ont beaucoup à y apporter.

Des déclarations ont également été faites par des **organisations autochtones**. **Chittagong Hill Tracts** a déclaré que le Programme à l'horizon 2030 était crucial pour les peuples autochtones du Bangladesh et a recommandé au gouvernement de prendre des mesures pour produire des données désagrégées sur les langues, le genre et le statut juridique de la propriété foncière. **L'Eagle Movement Fund** a demandé de l'aide face à la destruction de leurs langues et ressources.

Le FILAC a encouragé le développement de Plans d'action nationaux relatifs à la mise en œuvre des ODD en Amérique latine, en collaboration avec les Nations Unies et les États membres.

Mme Tarcila Rivera Zea, membre de l'Instance Permanente, a réagi aux interventions des membres du panel. Elle a demandé à M. Sachs d'appeler à une redistribution et à étudier l'origine des fonds, qui proviennent souvent des ressources naturelles des territoires autochtones. Elle a ensuite commenté la présentation de Mme Barthelemy sur le Forum politique de haut niveau et souligné que de nombreux pays comprenant des peuples autochtones ne reçoivent pas suffisamment d'informations sur le Programme à l'horizon 2030 et que leur participation aux Plans d'action nationaux est limitée. Elle a demandé à ce que la représentante intervienne auprès des États. Elle a finalement demandé à Mme Carling si un seul groupe était suffisant pour les peuples autochtones, car ils ne disposent pas des ressources nécessaires pour permettre aux autochtones de voyager. La barrière de l'information est également restrictive.

Les membres du panel ont clôturé cette session. **Mme Jeffrey Sachs** a répondu à la question de la redistribution en expliquant que des efforts étaient déployés par de nombreux groupes pour mobiliser les ressources nécessaires pour combler le manque de financement des ODD, qui représente un total d'environ 300 milliards de dollars. **Mme Marion Barthelémy** a répondu à la question sur la participation des peuples autochtones aux Examens nationaux volontaires. Elle a expliqué que leurs requêtes avaient été transmises aux États et que des ateliers internationaux étaient organisés, mais que ce point pourrait être mis davantage en avant. **Mme Joan Carling** a remercié Mme Rivera Zea pour ses commentaires et déclaré que les peuples autochtones avaient besoin du soutien de différents groupes pour accroître leur participation. Elle a également souligné l'importance d'une collaboration avec l'Instance Permanente, la Rapporteuse spéciale et le MEDPA par rapport aux ODD.

- *Dialogue avec les peuples autochtones : droits collectifs aux terres, territoires et ressources*

Ce dialogue interactif a eu pour thème les droits fonciers des peuples autochtones. L'objectif de cette audience était que les membres de l'Instance Permanente puissent entendre le plus de recommandations possibles et mieux s'imprégner de la réalité des délégués autochtones présents dans la salle.

De nombreuses **organisations autochtones** ont pris la parole. **Le/la représentant/e du clan Tsiits gitane d'Haida Gwaii au Canada**, a rappelé le droit des peuples autochtones au développement durable des terres et zones marines. Le **Caucus des peuples autochtones d'Asie** a attiré l'attention sur l'Enquête sociale européenne N°7 (European Social Survey Round 7), qui ne reflète pas de manière appropriée les be-

soins des peuples autochtones. Le/la **représentant/e du peuple Tchouktche de Sibérie** a signalé l'exploitation de leurs terres par les sociétés d'extraction. L'**Association des peuples autochtones de Taymyr** a expliqué l'impact qu'avaient eu la surpêche et les changements climatiques sur les modes de vie traditionnels des peuples autochtones. **Maya Vision Guatemala** a attiré l'attention sur la situation au Guatemala où les gouvernements et des multinationales accaparent les terres des peuples autochtones pour des projets dévastateurs. **La Nation of Hawaii** a demandé à l'Instance Permanente de réaliser une étude sur les systèmes autochtones de gestion des terres comme l'Ahupua'a. **Semilla Warunkwa de Colombie** a dénoncé les menaces et la surveillance injustifiée des peuples autochtones par les forces de l'ordre et le nombre croissant de disparitions et homicides chez les peuples autochtones. L'**United Liberation Movement of West Papua (mouvement pour la libération de la Papouasie occidentale)** a signalé les actes de colonisation qui se poursuivent en Papouasie occidentale. **Comunidad Salasaka Centro** a expliqué que le gouvernement équatorien ne reconnaissait pas la réalité des peuples autochtones et laissait les industries minières exploiter leurs terres. **Un/e représentant/e de la communauté nubienne en Égypte** a évoqué les difficultés auxquelles sont confrontées les peuples nubiens pour protéger leurs savoirs traditionnels. **Un/e représentant/e de la région Khanty-Mansiysk en Russie** a demandé que la protection de leurs terres soit inscrite dans la législation. **Un/e représentant/e d'une organisation autochtone de Québec au Canada** a demandé la reconnaissance du droit des peuples autochtones à l'autogouvernance. Le **Consejo de Pueblos Originarios Náhuat Pipil de Nahuizalco** a dénoncé le modèle néolibéral adopté par le nouveau gouvernement du Mexique où les terres et ressources des peuples autochtones leurs sont prises. **Un/e représentant/e d'une organisation autochtone de Russie** regrette le temps de l'Union soviétique où les peuples autochtones avaient facilement accès à la terre, alors qu'ils doivent maintenant payer un droit d'accès. **Pahtamawikan** a plaidé pour la reconnaissance de la médecine traditionnelle des peuples autochtones dans les processus de guérison. **Un/e représentant/e d'une organisation autochtone de Tierra del Fuego au Chili** a démenti les propos de la délégation du Chili sur les peuples autochtones dans le pays. **RAIPON** a déclaré que les sociétés extractives spoliaient les terres autochtones, qui se voyaient forcés d'aller s'installer ailleurs. Le **Seventh Generation Fund** a demandé à l'Instance Permanente de poursuivre ses travaux sur les droits territoriaux. **Un/e représentant/e d'une organisation autochtone du Salvador** a invité le gouvernement à lancer des projets de consultations avant de mettre en place tout changement sur les terres autochtones, et d'inclure les jeunes et les femmes dans les processus décisionnels. Le **Center of Peoples autochtones of the North (Centre des peuples autochtones du nord)** a décrié toutes les déclarations faites par la délégation de Russie, où les peuples autochtones sont victimes de nombreuses violations des droits de l'Homme. **Un/e représentant/e d'une organisation autochtone de la région des Grands Lacs aux États-Unis** a déclaré que la perte de leurs savoirs traditionnels était due à la politique d'acculturation du gouvernement. Le **Consejo Regional Indígena del Medio Amazonas** a demandé la reconnaissance des droits des peuples autochtones. Le **Native Council of Prince Edward Island, Canada**, a dénoncé le manque de mesures prises par les gouvernements pour protéger les peuples autochtones. **Le/la représentant/e d'une organisation autochtone d'Oaxaca au Mexique** a suggéré que l'Instance Permanente visite la région, où les peuples autochtones sont affectés par la présence des industries extractives. **Le/la représentant/e des Mejlis du peuple Tatar de Crimée** a insisté sur la nécessité d'émettre des recommandations pour garantir la sécurité des peuples autochtones. **Le/la représentant/e d'une organisation autochtone de Malaisie** a expliqué que le gouvernement avait fait passer plusieurs lois qui rabaissaient les droits des peuples autochtones. **La Fiji Indigenous Peoples Foundation (Fondation des peuples autochtones de Fidji)** a accusé le gouvernement d'accaparer les terres autochtones sans aucune compensation. **Le Movement of Human Rights of the Naga People (Mouvement des droits de l'Homme du peuple Naga)** a parlé du combat des peuples autochtones pour accéder à leurs terres et ressources depuis l'indépendance de l'Inde. **Le/la représentant/e d'une organisation autochtone de la région des Grands Lacs aux États-Unis** a signalé les abus, viols et meurtres touchant les femmes autochtones. **Le/la représentant/e d'une organisation autochtone du Chili** a dénoncé un projet touristique en territoire autochtone, développé sans le consensus des peuples autochtones. **Le/la représentant/e d'une organisation autochtone de Colombie** a exhorté le gouvernement à réagir aux problèmes actuels dans le bassin amazonien, comme le trafic de drogue, l'extraction minière illégale et la pollution. **Le/la représentant/e d'une organisation autochtone des États-Unis** a appelé l'Instance Permanente et d'autres agences des NU à réagir à la pollution des lacs. **Le Council of First Nations (Conseil des Premières nations)** a exprimé son intention d'écrire au Pape François pour lui faire savoir que les peuples autochtones avaient décidé d'amorcer le rapatriement de leurs objets sacrés. **Le/la représentant/e d'une organisation autochtone du delta du Mékong au Vietnam** a accusé le gouver-

nement de n'avoir pris aucune mesure vis-à-vis des autochtones et pour la promotion de leurs langues. **Le/la représentant/e d'une organisation autochtone de la côte caribéenne d'Amérique du nord** a suggéré que l'ECOSOC et la Banque Mondiale incluent les représentants des peuples autochtones dans leur comité de développement. **Le/la représentant/e de la tribu Menominee du Wisconsin** a invité l'Instance à se tenir à leurs côtés contre le projet Back Forty Mine. **Le/la représentant/e de la tribu Omaha du Nebraska** a expliqué qu'il ne restait que 12 personnes parlant couramment l'Omaha et a demandé une augmentation des financements de projets pour aider les peuples autochtones à apprendre leur langue d'origine.

De nombreux **experts de l'Instance Permanente** a réagi aux discussions qui se sont tenues. **M. Jens Dahl** a transmis les conclusions de la réunion sur l'autogouvernance qui s'est tenue à Mexico en mars 2019. La conférence a souligné que l'autonomie et l'autogouvernance sont liés aux droits aux territoires et ressources. **Mme Terry Henry** a remercié les peuples autochtones pour leurs déclarations et leur présence. **M. Gervais Nzoa** a exprimé son désir de renforcer le mandat de l'Instance Permanente. **Mme Xiaolan Zhang** a réitéré son amitié pour tous les peuples autochtones présents dans la salle et les a rassurés quant au fait que leurs questions et inquiétudes avaient bien été prises en compte. **M. Jesus Guadalupe Fuentes Blanco** a affirmé que l'Instance Permanente redoublerait d'efforts et essaie déjà d'entrevoir les réponses qui pourraient être apportées. Une réunion se tiendra en ce sens avec les États membres.

Mardi, 30 avril

- *Application des recommandations relatives aux six points du mandat (suite)*

Certains États ont exprimé leurs points de vue sur cet élément. Le **Brésil** a affirmé son désir de soutenir les peuples autochtones. Le **Népal** a réitéré son engagement à faire pleinement appliquer les droits des peuples autochtones en concordance avec la Convention n° 169 de l'OIT. Les **Philippines** ont rappelé que la constitution garantit et valorise les droits des peuples autochtones. **Cuba** a salué le travail de l'Instance Permanente et réitéré son désir de soutenir les peuples autochtones. La **Colombie** a condamné toutes les formes de violence à l'encontre des peuples autochtones. Le **Paraguay** a fait part de son engagement envers le renforcement des droits des peuples autochtones. **L'État plurinational de Bolivie** a mentionné une réunion qui se tiendra dans l'année afin d'établir un plan pour réaliser le Programme à l'horizon 2030. Le **Vietnam** a déclaré que le développement socio-économique des communautés autochtones serait mis en avant. Le **Kenya** a dénoncé les violations dont sont victimes le peuple Masaai. La **Chine** a réagi à l'intervention de la Society for Threatened Peoples et réfuté le fait que le peuple Ouïgour était maltraité.

Les **organisations autochtones** suivantes ont fait des déclarations. **FAIRA** a fait remarquer le taux élevé de suicide chez les jeunes autochtones. **Le Parlement Sámi de Finlande (au nom du Sámi Youth Council – Conseil des jeunes Sámi)** a demandé l'amélioration du système éducatif, notamment sur l'histoire des peuples autochtones. **Le Parlement Sámi de Suède (au nom du Conseil parlementaire Sámi, du Conseil Sámi et du Parlement Sámi en Suède)** a suggéré que l'Instance Permanente instaure une coopération avec l'Organisation pour la coopération économique et le développement, ce qui pourrait aider à faire appliquer les droits peuples autochtones. **L'Assyrian Aid Society** a dénoncé les violations dont est victime le peuple assyrien en Irak. **L'Indigenous Peoples Survival Foundation** a expliqué comment les communautés autochtones du Pakistan avaient réussi à préserver leurs savoirs traditionnels en pays musulman. **Le Banua Monobo Talantiq Tribal Council** a déclaré que bien que le gouvernement des Philippines ait fait des progrès pour faire respecter les droits des peuples autochtones, ceux-ci sont toujours victimes de violences et discriminations. La **Dene Tha' First Nation** a donné la parole à l'un de ses chefs, qui a remercié les membres de l'organisation pour leur travail sur le projet "Tracking Change" (Suivre le changement). **Le Seventh Generation Fund of Indigenous Peoples de Nouvelle-Zélande** a signalé que le gouvernement avait investi des millions pour célébrer l'évènement commémoratif de l'arrivée du Capitaine Cook. **LIENIP** a déclaré que la Fédération de Russie avait pris des mesures pour protéger les langues autochtones en danger. **La Mejlis des Tatars de Crimée** a insisté sur l'occupation de la Crimée par la Fédération de Russie, qui va à l'encontre du droit des peuples autochtones à l'autodétermination. **La Society for Threatened Peoples** a dénoncé les violations qui ont eu lieu à l'encontre du peuple Ouïgour en Chine. **Le/la représentant/e d'une organisation autochtone du Canada** a invité le gouvernement à élaborer un Plan

d'action national et prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que celui-ci soit en ligne avec la Déclaration.

Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement a pris la parole et réitéré son soutien aux savoirs traditionnels des peuples autochtones. Il a également mentionné de nombreuses initiatives et invité les peuples autochtones à collaborer avec l'agence.

De nombreux **membres de l'Instance Permanente** se sont également exprimés. **M. Les Malezer** a remercié le Népal pour sa déclaration et indiqué que les commentaires relatifs aux ODD seraient probablement sollicités aussi au cours des futures sessions de l'Instance Permanente. **M. Jesus Guadalupe Fuentes Blanco** a soutenu l'intervention de M. Malezer. Il a également invité les peuples autochtones encore présents à participer aux dialogues régionaux. **M. Phoolman Chaudhary** a félicité le délégué du Népal pour sa présentation. **Mme Terry Henry** a attiré l'attention sur la crise à la frontière américaine et a souhaité insister sur le grand nombre de migrants qui ne parlent ni anglais ni espagnol.

- *Suivi du Document final issu de la Conférence mondiale des peuples autochtones (suite)*

Quelques **États** ont exprimé leur point de vue sur cet élément à l'ordre du jour. **Les États-Unis** ont répondu à la précédente intervention de la Chine et insisté sur le fait que ces accusations étaient inappropriées. Le **Canada** a déclaré que l'Année internationale des langues autochtones avait rappelé au gouvernement l'importance des langues autochtones, qui seront incluses dans le Plan d'action à l'échelle du système. **L'Allemagne** a présenté et soutenu un représentant de la communauté Ouïgour et réitéré la nécessité de protéger leurs droits.

Les **organisations autochtones** suivantes ont pris la parole à ce sujet. **L'Aim West** a souligné l'importance de l'eau pour les peuples autochtones et la nécessité de la protéger. Le **Fund for Peace, Justice and Sovereignty (Fonds pour la paix, la justice et la souveraineté)** a suggéré à la Nouvelle-Zélande d'établir un groupe consultatif interministériel pour soutenir le développement d'un Plan d'action national. **L'Assyrian Aid Society** a déclaré qu'il était nécessaire que le gouvernement irakien travaille avec les peuples autochtones. **Le/la représentant/e de la tribu Sioux de Standing Rock** a tiré l'alarme sur la destruction des terres autochtones. **La Yamasi People Organization (Organisation du peuple Yamasi)** a recommandé que l'Instance Permanente appelle l'ECOSOC et l'Assemblée Générale à appliquer les recommandations portées par le rapport du MEDPA sur la réconciliation. **CONADIMCHH** a dénoncé les violations qui visent les peuples autochtones au Honduras. **ANIPA** a déclaré que 20 ans après l'adoption de la Déclaration au Mexique, il n'y a toujours aucune loi sur le consentement libre, préalable et éclairé. La **COICA** a interpellé l'Instance Permanente sur les graves violations des droits de l'Homme qui ont lieu à l'encontre des peuples autochtones en Colombie. **L'Earth Island Institute** a signalé les violences sexuelles dont sont victimes les femmes autochtones au Canada. **Le First International Council of First Nations du Canada** a encouragé l'Instance Permanente à rendre visite aux communautés autochtones. **L'Indigenous World Association** a fait remarquer l'absence du Secrétaire Général et souligné que ses prédécesseurs avaient participé à l'Instance Permanente. **La Domestic and Foreign Missionary Society of the Protestant Episcopal Church** a parlé des mesures positives prises par l'Église épiscopale qui a répudié la Doctrine de la Découverte en 1989.

Les membres de l'Instance Permanente ont réagi aux discussions qui ont eu lieu. **Mme Tarcila Rivera Zea** est revenue sur le sujet évoqué par FAIRA sur le taux de suicides et a recommandé que les États améliorent les programmes de santé, ainsi que les programmes d'éducation, comme mis en avant par le Parlement Sámi. **Mme Xiaoan Zhang** a déclaré qu'il y avait un écart énorme entre l'issue (le Document final) de la Conférence mondiale et la réalité sur le terrain. **M. Gervais Nzoa** a bien pris note des déclarations des peuples autochtones mais a rappelé que l'Instance Permanente n'effectuait pas de visites des pays. **M. Jens Dahl** a exhorté les gouvernements à s'assurer d'impliquer les peuples autochtones lorsqu'ils font appliquer les articles 14, 15 et 16 de la Déclaration.

- Dialogues régionaux entre peuples autochtones et États membres : Afrique

Le dialogue régional réunit **les représentants des peuples autochtones d’Afrique, les États membres, le groupe de travail sur les populations/communautés autochtones en Afrique, et les institutions universitaires travaillant dans la région, les fonds et les programmes.** Les points suivants ont été abordés : (1) le travail de la Commission africaine sur les droits de l’Homme et des peuples ; (2) les actions juridiques nationales pour la mise en application de la Déclaration et les instruments co-régionaux en Afrique ; (3) l’approche africaine de l’Année internationale des langues autochtones; (4) les droits collectifs des peuples autochtones et les stratégies d’adaptation dans la lutte contre les changements climatiques et autres défis liés au développement en Afrique ; (5) le rôle des systèmes traditionnels de résolution des conflits dans la prévention et la réponse aux conflits et le maintien d’une paix durable – y compris dans la région du Sahel et dans le reste de l’Afrique.

Le dialogue sur le travail de la Commission africaine sur les droits de l’Homme et des peuples a suggéré que les agences, fonds et programmes des Nations Unies soutiennent le Groupe de travail de la Commission africaine. Cette dernière a félicité les bonnes pratiques de pays comme le Congo, l’Afrique du Sud et le Cameroun, mais a aussi exhorté le Kenya à appliquer concrètement ses décisions, suite aux plaintes reçues des peuples autochtones.

Certains pays ont été félicités pour leurs actions en application de la Déclaration. Parmi ces pays : la Namibie pour son livre blanc sur les droits des peuples autochtones, ainsi que le Burkina Faso et le Mali pour leurs programmes de formation, qui participent au renforcement des capacités des peuples autochtones. Toutefois, d’autres États ont été critiqués par les représentants des peuples autochtones, comme le Kenya, l’Ouganda et le Maroc, où les communautés autochtones sont confrontées à des problèmes fonciers liés à la présence des sociétés d’extraction. Les violences que subissent les femmes autochtones ont également été mises en avant, ainsi que le massacre des éleveurs par l’EI au Burkina Faso et Mali.

Tous s’accordent sur le besoin de protection, promotion et redynamisation des langues autochtones de la part des États, car ces langues sont intrinsèquement liées à leurs systèmes alimentaires, leurs savoirs traditionnels et la transmission de leurs cultures.

Les représentants des peuples autochtones ont insisté sur le fait que les éleveurs et nomades sont forcés d’aller s’installer ailleurs à cause des changements climatiques. Ce qui a de lourdes conséquences, car tous les aspects de la vie des peuples autochtones sont interdépendants : si un élément change, tous les aspects s’en voient modifiés. **Mme Mariam Wallet Aboubakrine** a essayé de les rassurer en ajoutant que l’UNESCO était en train de mettre en place un projet dans 6 pays, qui renforcerait la capacité des communautés locales à prévoir la météo et à faire face aux changements climatiques. Ils ont ensuite mis en avant l’importance du recours aux systèmes traditionnels autochtones de résolution des conflits dans la prévention et la résolution des conflits ainsi que le maintien d’une paix durable, ce qui a également été souligné par les agences des Nations Unies. Ce point a été repris par les experts de l’Instance Permanente, qui ont suggéré que le Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies travaille avec les peuples autochtones.

Mercredi, 1er mai

- Dialogues régionaux entre peuples autochtones et États membres : Asie

Le Dialogue régional a réuni les **représentants des peuples autochtones d’Asie, des États membres, des agences des NU, des instituts universitaires de la région, des fonds et programmes.** Les points suivants ont été abordés : (1) les savoirs traditionnels comme socle de l’identité autochtone, de leur patrimoine culturel, de leurs civilisations, de leurs moyens de subsistance et leurs stratégies d’adaptation millénaires ; (2) les conflits fonciers, l’un des principaux défis pour les peuples autochtones ; (3) l’inclusion des peuples autochtones dans les projets économiques et de développement à plus large échelle ainsi que les projets d’extraction des ressources, qui se déroulent dans la région.

Les représentants des peuples autochtones d'Asie ont exprimé leurs remerciements envers les États qui ont pris des mesures pour protéger leurs langues autochtones en les incluant dans les systèmes éducatifs, comme l'a fait l'Inde, ou en publiant des livres en langues autochtones, comme le Bangladesh. Cependant, des critiques ont également été faites, en particulier contre la Chine et l'Indonésie, où les peuples Ouïgours et de Papouasie occidentale se sentent opprimés par ces gouvernements respectifs et n'ont donc pas la possibilité de donner libre expression à leurs cultures. Les deux États ont nié ces accusations. De plus, il a été suggéré à d'autres États de développer leur économie en prenant en compte les langues autochtones, en contribuant au financement de projets linguistiques et en faisant la promotion de ces langues.

La discussion sur les conflits fonciers a mis l'accent sur les défis que cette question représente pour les peuples autochtones. Les représentants des peuples autochtones ont dénoncé l'utilisation de leurs terres et territoires par les multinationales en Inde, au Népal et aux Philippines. Les communautés autochtones le ressentent comme une violation de leur consentement libre, préalable et éclairé. Ils ont également déclaré que les bénéfices tirés de ces activités devraient leur revenir puisque ces terres leur appartiennent. De plus, les peuples autochtones de Papouasie occidentale et des îles Maluku ont accusé le gouvernement indonésien d'occuper de force leurs terres et de les empêcher d'en faire usage. L'Indonésie a nié les accusations de la Papouasie occidentale et a prétendu que l'autonomie était mise en vigueur dans les îles Maluku.

Les représentants des peuples autochtones ont exhorté les États à les inclure dans le développement socio-économique de leurs pays. Dans le cas des multinationales, un grand pourcentage des bénéfices devrait revenir aux peuples autochtones, car les métaux précieux sont extraits de leurs terres. Cette idée a été appuyée par le FIDA. Il a ajouté que les États et autres acteurs impliqués devaient appliquer le principe du consentement libre, préalable et éclairé, conformément à l'ODD 17, dans leurs échanges avec les peuples autochtones.

- *Dialogues régionaux entre peuples autochtones et États membres : Arctique*

Le Dialogue régional a réuni des **représentants des peuples autochtones de l'Arctique, des agences des Nations Unies, des instituts universitaires de la région, des fonds et programmes**. Le dialogue a porté sur : (1) la relation entre forme d'autonomie et opportunités pour les peuples autochtones de développer des programmes de santé, de logement, ainsi que des programmes économiques et sociaux de manière durable ; (2) les moyens de garantir les droits territoriaux des peuples autochtones dans le cas de conflits, la pression croissante émanant des projets de développement à large échelle étant le défi majeur ; (3) les changements climatiques et la gestion des ressources comme défis clés pour les peuples autochtones de la région ; (4) la promotion et la préservation des langues autochtones.

Ce qui est ressorti de cette discussion est que les défis que représentent l'accès à l'autogouvernance étaient radicalement différents d'un pays à l'autre. Les représentants des peuples autochtones de Russie ont souligné les difficultés que rencontrent les peuples autochtones qui sont en petit nombre pour accéder à l'autogouvernance. La délégation russe a insisté sur ce point en déclarant que le gouvernement n'établissait pas l'autonomie au bénéfice de quelques-uns mais dans l'intérêt de chacun et a donné l'exemple de la République d'Yakutia. Au Groenland la question est plutôt de savoir quand les peuples autochtones souhaitent leur indépendance, le défi est d'autre plutôt économique puisque 50 pourcents du budget gouvernemental provient du Danemark. De plus, ils ont exprimé leurs inquiétudes par rapport au fait que les conditions essentielles à l'obtention de l'indépendance ne sont pas toutes remplies. Pour le peuple Sámi, le Parlement Sámi a été établi en 1995. Il leur assure une autonomie linguistique et culturelle sur les terres Sámi et une représentation au niveau national et international. Cependant, une nouvelle demande d'uniformisation de ces critères est en train d'émerger, car ce sont les gouvernements finlandais, suédois et norvégiens qui définissent la constitution de leurs pays respectifs.

Les représentants des peuples autochtones se sont tous accordés sur la nécessité d'inscrire les droits territoriaux dans la constitution de leur pays afin de leur permettre d'utiliser leurs terres librement. Ils ont également exhorté les États à renforcer les institutions autochtones locales et régionales de la gestion des

terres, eaux et ressources naturelles. Parmi ces initiatives, on retrouve le projet Pikialasorsuaq du Conseil circumpolaire Inuit, qui porte sur la protection de « polynya » (la haute mer entourée par la glace) entre le Canada et le Groenland. Le projet de gestion du saumon Deatnu (Tana), initié par le peuple Sámi en Finlande et qui est également mis en place en vue d'un plan de réappropriation et en vue d'établir des règles plus strictes sur la régulation de la pêche, et de s'assurer que les ressources halieutiques soient réparties équitablement.

Tous les peuples autochtones d'Arctique ont évoqué les effets des changements climatiques dans la région. Ils ont exhorté les États à mettre fin aux projets de développement qui détruisent leurs terres et altèrent leurs moyens de subsistance, et qui ne sont pas conformes à la Déclaration. Parmi les cas signalés on retrouve : le projet ferroviaire et routier de l'Arctique, qui traversera l'habitat naturel des rennes du Lapland, ainsi que le projet de parc éolien terrestre Fosen Vind, qui produira une énergie verte sur les terres autochtones sans pour autant qu'une partie de cette énergie leur revienne.

Ils ont tous mis en avant la nécessité de protéger, promouvoir et redynamiser leurs langues autochtones, en particulier via un système éducatif et des programmes et supports éducatifs bilingues. Le peuple Sámi a parlé de son centre linguistique orienté sur les nouvelles technologies, mais il reste inquiet de ne pas pouvoir utiliser de logiciels si les principales entreprises du secteur high-tech refusent de partager leurs codes sources.

Jeudi, 2 mai

- *Dialogues régionaux entre peuples autochtones et États membres : Amérique centrale et du sud, et Caraïbes*

Le Dialogue régional a réuni les **représentants des peuples autochtones d'Amérique central et du sud, et Caraïbes, des États membres, des agences des Nations Unies, des instituts universitaires, des fonds et programmes**. La discussion a porté sur : (1) les défis ou obstacles à la mise en application de la Déclaration ; (2) l'expérience de travail des peuples autochtones avec les mécanismes régionaux et leur participation ; (3) la coopération et le dialogue possible entre les États membres, les peuples autochtones et le Système des Nations Unies et les autres organisations intergouvernementales de la région pour promouvoir la diffusion et la reconnaissance de la Déclaration.

Les représentants des peuples autochtones ont souligné les efforts entrepris par les États de la région pour faire progresser la reconnaissance de leurs droits. Cependant, ils ont aussi évoqué la nécessité d'harmoniser les lois, politiques et programmes nationaux et régionaux afin d'appliquer pleinement la Déclaration dans la région. L'implication des jeunes et des femmes autochtones dans ces processus a été évoqué à plusieurs reprises. Ils ont également proposé la création d'un poste d'envoyé spécial autochtones auprès des Nations Unies.

Les participants ont également insisté sur la nécessité de faire appliquer la Déclaration américaine des droits des peuples autochtones adoptée en 2016. Un représentant des peuples autochtones de la Guyane française a demandé l'adhésion de la France à l'Organisation des États américains, sans quoi ils ne sont pas représentés et ne peuvent pas soumettre leurs problématiques.

À quelques reprises, certains ont remis en question la pertinence de leur participation à l'Instance Permanente et de leur engagement avec les États au cours des sessions, car ils ont l'impression que la situation dans leur pays stagne. Par exemple, ils ont dénoncé l'incrimination continue des peuples autochtones, la contamination des rivières par les industries extractives, le manque de reconnaissance de leurs langues, les assassinats de leaders au Chili et en Colombie. Ils ont donc suggéré que les États renforcent leur droit au consentement libre, préalable et éclairé.

- Dialogues régionaux entre peuples autochtones et États membres : Amérique du nord

Le Dialogue régional a réuni **les représentants des peuples autochtones d'Amérique du nord, des États membres, des agences des Nations Unies, des instituts universitaires travaillant dans la région, des fonds et programmes**. La discussion s'est axée sur : (1) la participation des femmes autochtones et autres minorités au système des Nations Unies ; (2) la spoliation des terres et l'extraction des ressources, ainsi que les défis auxquels font face les peuples autochtones d'Amérique du nord pour préserver et protéger leurs terres et eaux sacrées, leurs pratiques culturelles sacrées et leur économie de subsistance ; (3) la consultation et la participation des peuples autochtones sur la formulation des pratiques environnementales et de gestion des terres ; (4) les possibles actions de réconciliation en réponse aux traumatismes intergénérationnels touchant les communautés autochtones ; (5) les plans élaborés et actions entreprises pour promouvoir et protéger les langues autochtones dans la région, dont l'organisation d'un rassemblement régional des peuples autochtones, États, universitaires et autres acteurs impliqués.

Les représentants des peuples autochtones ont mis en avant leur droit à participer aux prises de décisions, comme le stipule la Déclaration, y compris les femmes et les jeunes autochtones. Ils ont également relevé l'absence du Secrétaire Général à l'Instance Permanente et demandé la création d'un poste de représentant spécial autochtone aux Nations Unies. Les gouvernements canadien, mexicain et américain ont réitéré leur volonté de collaborer avec les peuples autochtones et expliqué qu'ils avaient déjà commencé à travailler avec le Groupe d'amis. Ils ont également salué l'idée d'avoir un représentant spécial autochtone aux Nations Unies.

Les peuples autochtones d'Amérique du nord, qui protègent leurs terres et eaux sacrées, font face à de nombreux défis. Ils sont confrontés à une incrimination systématique lorsqu'ils protestent ou même partagent simplement des vidéos ou photos sur les réseaux sociaux. La santé est également un sujet problématique. Ils perdent aussi petit-à-petit leur sécurité alimentaire, car les industries extractives déversent leurs déchets toxiques dans les eaux, là même où les communautés autochtones vivent de la pêche. Le/la délégué/e canadien/ne a réagi à ces discussions et déclaré que des mesures étaient prises pour résoudre ces questions, comme le développement de systèmes de traitement des eaux.

Les mesures d'acculturation prises par les gouvernements canadien et américain ont eu et ont toujours un impact terrible sur les enfants autochtones. Ils étaient habituellement envoyés dans des internats, et ils sont aujourd'hui encore remis à l'assistance sociale. Les violences subies par les femmes autochtones et les cas de disparitions ont également été abordés. Tout ceci a engendré de profonds traumatismes, et, dans certains cas les plus tragiques, ont conduit au suicide ou au meurtre. De ce fait, les représentants autochtones estiment que le processus de guérison passe par un retour à leur culture et à une relation directe avec la terre. Les États devraient contribuer au financement des programmes autochtones qui ont pour but de les aider à surmonter ces traumatismes. De plus, le Canada a été encouragé à ratifier le projet de loi C-262 et à adopter pleinement la Déclaration, et ainsi donner la preuve de son intention d'avancer vers la réconciliation.

Tous se sont accordés sur l'idée que l'Année internationale des langues autochtones devrait être transformée en décennie. Ils ont également souligné que les langues autochtones étaient centrales à l'identité des peuples autochtones, raison pour laquelle des mesures devraient être prises pour les promouvoir et les préserver. Le recours aux médias comme la radio a également été proposé.

- Dialogues régionaux entre peuples autochtones et États membres : Pacifique

Le Dialogue régional a réuni **les représentants des peuples autochtones du Pacifique, des États membres, des agences des Nations Unies, des instituts universitaires travaillant dans la région, des fonds et programmes**. Les points abordés ont été : (1) les changements climatiques et la gestion des ressources comme menaces principales pour les peuples autochtones ; (2) le fait que les peuples autochtones devraient avoir une voix égale à celle des États dans la gouvernance des océans de la région ainsi que sur les

questions relatives à la biodiversité marine ; (3) le fait que les peuples autochtones soient laissés de côté dans la réalisation du Programme pour le Développement Durable à l'horizon 2030.

Les représentants des peuples autochtones ont exprimé leurs inquiétudes par rapport à la montée des eaux liée aux changements climatiques, et le fait que leurs îles sont menacées de disparaître. Ils ont également réitéré leur droit de gérer les zones littorales. La délégation de Micronésie a ainsi encouragé les États présents dans la salle à inclure et collaborer avec les communautés et peuples autochtones, afin qu'ils puissent partager leurs savoirs traditionnels. Les représentants des peuples autochtones ont demandé que les États les incluent dans leurs décisions.

D'autres questions ont été soulevées comme : la destruction de la forêt en Papouasie occidentale, les exercices militaires et la surpêche, qui sont autorisés par le gouvernement. Ces activités mettent en péril les moyens de subsistance des peuples autochtones ainsi que leurs systèmes alimentaires. La relocalisation des peuples autochtones devient une problématique clé, et est déjà une réalité sur certaines îles.

La Nouvelle Zélande et l'Australie ont exprimé leur engagement à réaliser le Programme à l'horizon 2030 et les ODD, afin d'améliorer les conditions de vie des peuples autochtones. Ils vont également prendre en compte leur recommandation de collaborer plus étroitement avec eux. Les représentants des peuples autochtones ont aussi mis en avant leurs difficultés d'accès aux services de santé, et demandé aux gouvernements d'investir dans ces services, plutôt que dans des événements qui célèbrent le passé colonial du pays, comme c'est le cas en Nouvelle-Zélande. Ils ont demandé le respect de leur droit à l'autodétermination et à l'autogouvernance, et certains ont manifesté leur soutien à la Papouasie occidentale.

- *Dialogues régionaux entre peuples autochtones et États membres : Europe de l'est, Fédération de Russie, Asie centrale et Transcaucasie*

Le Dialogue régional a réuni **les représentants des peuples autochtones de la région, des États membres, des agences des Nations Unies, des instituts universitaires travaillant dans la région, des fonds et programmes.** La discussion s'est axée sur : (1) les défis relatifs au développement socio-économique des communautés autochtones, en particulier dans les zones reculées ; (2) la concrétisation, au niveau régional, de l'objectif de développement durable et de l'utilisation durable de ces ressources ; (3) les mesures prises dans la région pour inclure les langues en voie de disparition dans les supports éducatifs et inclure l'apprentissage de ces langues dans les programmes éducatifs à tous les niveaux du système éducatif.

Le délégué de la Fédération de Russie a souligné la difficulté de mettre en place des centres de santé et des écoles pour les peuples autochtones des zones reculées, qui nécessitent un investissement conséquent. Il a ajouté, cependant, que des mesures étaient prises en faveur des peuples autochtones, qui ont accès à ces territoires. Cette affirmation a été réfutée par les représentants des peuples autochtones de la région. Ils ont demandé le respect de leur droit à l'usage, l'accès et la gestion de leurs terres et ressources. Ils ont signalé des cas où le droit de pêcher leur avait été refusé et des cas où ils avaient dû payer pour utiliser leurs terres. Par conséquent, ils ont exhorté le gouvernement à mettre en place des mécanismes pour les inclure dans les processus de prise de décision.

La nécessité d'intégrer les savoirs traditionnels des peuples autochtones aux sciences modernes, afin de réduire les problèmes environnementaux et réaliser les ODD, a été soulignée. Certains d'entre eux ont travaillé avec des scientifiques pour répertorier leurs connaissances en développant par exemple des calendriers ethnologiques. L'idée d'avoir une plateforme d'échange d'informations a également été évoquée.

Tous les représentants des peuples autochtones dans la salle ont fait part de leur inquiétude par rapport à la disparition de leurs langues. Ils ont reconnu l'importance de les préserver ainsi que leur environnement linguistique, en les incluant dans les systèmes éducatifs (éducation bilingue et matériel pédagogique) et en tirant parti des technologies de l'information dans les sphères publiques. Le modérateur a mentionné que

l'Estonie, la Lettonie et la Russie avaient financé un projet dont l'objectif était de promouvoir les langues autochtones à travers différentes activités.

Vendredi, 3 mai

- Cloture de session

Mme Anne Nuorgam, Présidente de la dix-huitième session de l'Instance Permanente, a rappelé que le thème de la session de cette année : Savoirs traditionnels : développement, transmission et protection, était crucial pour les peuples autochtones. Leurs savoirs traditionnels ne sont cependant souvent pas reconnus, tout comme leurs droits territoriaux, leurs systèmes éducatifs et leurs ressources. Elle a mentionné que plus d'un millier de personnes avaient participé à la session. Ils ont partagé leurs inquiétudes, succès et bonnes pratiques. Elle a signalé les violences que les femmes autochtones subissent, et demandé la reconnaissance de leur rôle essentiel, en particulier en vue de réaliser le Programme à l'horizon 2030. Elle a ensuite souligné un certain nombre de problématiques communes auxquelles sont confrontées les communautés autochtones et a rappelé les efforts qui sont déployés pour appliquer pleinement la Déclaration. Elle a suggéré aux agences des Nations Unies qui n'avaient pas encore inclus les peuples autochtones dans leurs programmes, de le faire. Elle a ensuite invité le Secrétaire Général à nommer un envoyé spécial en concertation avec les peuples autochtones. Enfin, elle a annoncé le thème de la dix-neuvième session qui s'axera sur la paix, la justice et la mise en place d'institutions solides, comme défini dans l'objectif de Développement durable n°16.

ANNEXE I – LISTE DES MEMBRES ACTUELS DE L'IPNUQA

La liste des membres actuels de l'Instance dont le mandat se termine fin 2019 a été reportée ci-dessous :

Experts autochtones

Mme Mariam WALLET ABOUBAKRINE (Afrique)

M. Elifuraha LALTAIKA (Afrique)

Mme Anne NUORGAM (Arctique)

Mme Terri HENRY (Amérique du nord)

M. Phoolman CHAUDHARY (Asie)

M. Dimitri HAKKA-ZAITSEV (Fédération de Russie, Europe centrale, Asie central et Transcaucasie)

Mme Lourdes TIBAN GUALA (Amérique centrale, du sud et Caraïbes)

M. Les MALEZER (Pacifique)

Experts nommés par les États

M. Gervais NZOA (Cameroun)

Mme Tarcila RIVERA ZEA (Pérou)

Mme Aisa MUKABENOVA (Fédération de Russie)

M. Jesus Guadalupe FUENTES BLANCO (Mexique)

M. Jens DAHL (Danemark)

M. Brian KEANE (États-Unis d'Amérique)

Mme Zhang Xiaoan (Chine)

ANNEXE II – LISTE DES ABRÉVIATIONS

AGNU Assemblée Générale des Nations Unies

AIPP Asia Indigenous Peoples Pact – Pacte des peuples autochtones d'Asie

ANIPA Asamblea Nacional Indígena Plural Por La Autonomía – Assemblée nationale autochtone pour l'autonomie

CCNUCC Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques

CDB Convention sur la Diversité Biologique

CHIRAPAQ Centro de Culturas Indígenas del Perú – Centre culturel autochtone du Pérou

COICA	Coordinadora de las Organizaciones Indígenas de la Cuenca Amazónica – Coordination des organisations autochtones du bassin amazonien
CONADIMCHH	Coordinadora Nacional Ancestral de Derechos Indígenas Maya Ch’orti’ de Honduras – Coordination nationale pour les droits du peuple Maya Ch’orti’ au Honduras
ECOSOC	Conseil économique et social des Nations Unies
EPU	Examen Périodique Universel
FAIRA	Foundation for Aboriginal and Islander Research Action – Fondation pour la recherche pour les autochtones et insulaires du détroit de Torres
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FILAC	Fund for the Development of Indigenous Peoples of Latin America and the Caribbean – Fonds pour le développement des Peuples autochtones d'Amérique latine et des Caraïbes
FIMI	Foro Internacional de Mujeres Indígenas – Réseau international des femmes autochtones
FPIC	Free, Prior and Informed Consent – Consentement libre, préalable et éclairé
GoFIP	Groupe d'amis des Peuples autochtones
HCDH	Haut-commissariat (des Nations Unies) aux Droits de l'Homme
IFAD	International Fund for Agricultural Development
IKAPALA	Institut Kanak des Plantes, de l'Artisanat et des Langues Autochtones
IPACC	Comité de coordination des peuples autochtones d'Afrique
IPNUQA	Instance Permanente des Nations Unies sur les Questions Autochtones
IWGIA	Groupe de travail international des affaires autochtones
La Déclaration	Déclaration des Nations Unies sur les Droits des peuples autochtones
MEDPA	Mécanisme d'Experts sur les Droits des Peuples autochtones
NSWALC	Conseil foncier aborigène de la Nouvelle-Galles du Sud
ODD	Objectifs de Développement Durable
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMPI	Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
OMS	Organisation mondiale de la santé
RAIPON	Association russe des peuples autochtones du Nord
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature (et des ressources naturelles)
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNIPROBA	Unissons-nous pour la promotion des Batwa
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

Ce document a été produit avec l'appui financier de l'Union Européenne. Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de Docip et ne peut en aucune circonstance être considéré comme le reflet de la position de l'Union Européenne.

Avec le soutien de :

- Sámediggi
- la Ville de Genève
- l'Union Européenne



Les positions exprimées dans le présent document ne représentent pas les points de vue de Docip ou ses employés, dont le mandat implique le respect du principe de neutralité dans toutes les activités de l'organisation. Le présent document a été rédigé dans sa version anglaise originale par Priscilla Saillen, pour toute question, vous pouvez la contacter directement : priscilla.saillen@docip.org